

PROJET PEDAGOGIQUE 2024-2025



FORMATION AUXILIAIRE PUERICULTURE

Rédaction	Version	Validation	Conformité
Direction Pilotes	V0 année scolaire 2024/2025	Direction 	Responsable qualité 

SOMMAIRE

Introduction

1. Contexte du projet
 - 1.1 Le projet dans le contexte de crise sanitaire
 - 1.2 Le contexte législatif et réglementaire
 - 1.3 Les évolutions liées au contexte national de protection des données sensibles
 - 1.4 Le contexte territorial de la formation et le Projet Régional de Santé
 - 1.5 Présentation des Instituts de Formation du CHIVA
 - 1.6 Les axes prioritaires du projet des Instituts 2021-2025
 - 1.7 Les ressources disponibles

2. Méthodologie projet

3. Politique de formation

- 3.1 Les orientations stratégiques du projet : la démarche qualité au centre des processus
 - 3.1.1 L'engagement de l'équipe
 - 3.1.2 La culture qualité partagée
 - 3.1.3 Le dispositif d'analyse des pratiques et d'évaluation des processus
 - 3.1.4 La qualité de vie en formation
- 3.2 Les finalités du projet pédagogique
- 3.3 Les principes pédagogiques structurants et les valeurs socles du projet
- 3.4 La place des apprenants et des partenaires
- 3.5 Les intentions pédagogiques pour prioriser l'objectif de professionnalisation

4. Dispositif de formation – ingénierie

- 4.1 L'organisation générale
 - 4.1.1 Les missions de l'équipe pédagogique
- 4.2 L'organisation pédagogique de la formation
 - 4.2.1 Les méthodes pédagogiques

4.2 Les étapes clefs du parcours

4.2.1 Le dispositif de sélection

4.2.2 L'organisation de l'alternance intégrative

4.2.3 Le dispositif de suivi du parcours des apprenants

4.2.4 Le dispositif d'évaluation des apprenants

5 Développement de la qualité et de la sécurité des soins

5-1 la simulation en santé

5-2 L'initiation au questionnement professionnel vers une culture recherche

5.3 La collaboration inter filière

5.2 Le projet E ingénierie et innovation numérique

6. Evaluation du projet pédagogique

6.1 L'évaluation de la qualité de la formation

6.2 L'évaluation et le suivi du projet

Glossaire

A.P.I : Accompagnement Pédagogique Individualisé
A.R.S. : Agence Régionale de Santé
C.E.F.I.E.C. : Comité d'Entente des Formations Infirmières et Cadres
C.H.I.V.A. : Centre Hospitalier du val d'Ariège
C.M.O. : Cours Magistral Obligatoire
C.R.P.D. : Centre de Ressources Pédagogiques et Documentaires
C : Compétence **S** : Semestre
D.E.A.S. : Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant
D.E.A.V.S. : Diplôme d'Etat d'auxiliaire de Vie Sociale
D.E.A.P. : Diplôme d'Etat d'auxiliaire de Puériculture
D.E.I. : Diplôme d'Etat Infirmier
D.G.O.S. : Direction Générale de l'Offre de Soins
D.R.J.S.C.S. : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
A.P Auxiliaire de puériculture

E.H.P.A.D : Etablissement Hospitalier Pour personnes Agées Dépendantes
E.I. : Etudiant Infirmier
E.I.A.S : Evènement Indésirable Associé aux Soins
E.P.P. : Evaluation des Pratiques professionnelles
HPST : Hôpital-Patient-Santé-Territoire
I.F.A.S. : Instituts de Formation d'Auxiliaires de puériculture
I.F.S.I. : Instituts de Formation en Soins Infirmiers
I.F.M.S : Institut de Formation aux Métiers de la Santé
P.R.S. : Projet Social Régional
S.P.I. : Suivi Pédagogique Individuel
T.D. : Travaux Dirigés
T.P.G. : Travail personnel Guidé
V.A.E. : Validation des Acquis de l'Expérience

Introduction

L'objectif du projet pédagogique de l'IFAP des instituts du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées d'Ariège est de garantir l'évolution des compétences des professionnels de santé aux enjeux qualité, sécurité des établissements et aux orientations prioritaires nationales et régionales en matière de santé. La conception du projet pédagogique est sous la responsabilité du directeur de l'Institut de Formation, qui est garant de sa mise en œuvre. Le projet formalise la politique de formation, clarifie le sens et précise les choix pédagogiques qui guident les activités de toute l'équipe.

Les missions des instituts de formation du CHIVA se déclinent en référence aux textes régissant les formations sanitaires et le fonctionnement des instituts de formation en soins infirmiers et visent « l'acquisition de compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluri professionnalité. »¹, la participation à l'aménagement du territoire par une mise à disposition de compétences et l'inscription dans les projets médicaux de territoire en organisant des partenariats frontaliers.

Le projet pédagogique de l'IFAP s'appuie sur le référentiel de formation qui vise à professionnaliser le parcours de l'élève. L'élève auxiliaire de puériculture construit ses compétences progressivement sur l'année de formation, dans le cadre des cinq blocs de compétences qu'en situations réelles de travail lors des stages cliniques.

L'auxiliaire de puériculture exerce son activité sous la responsabilité et en collaboration avec l'infirmier dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci, conformément aux articles R.4311-1 à R.4311-5 du code de la santé publique et dans les limites de la qualification reconnue du fait de leur formation d'auxiliaire de puériculture. En tant que professionnel de santé, l'auxiliaire de puériculture est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier puériculteur en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Pour qu'un soin soit qualifié de soins de la vie quotidienne, deux critères cumulatifs sont à respecter :

- Les soins sont initialement réalisables par la personne elle-même ou un aidant ;
- Les soins sont liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique stabilisée.

Pour qu'un soin soit qualifié de soin aigu, trois critères cumulatifs sont à respecter : les soins sont réalisables exclusivement par un professionnel de santé ; les soins sont dispensés dans une unité à caractère sanitaire et dans le cadre d'une prise en soin par une équipe pluridisciplinaire ; les soins sont dispensés durant la phase aiguë d'un état de santé.

L'auxiliaire de puériculture réalise les soins de la vie quotidienne sous contrôle de l'infirmier puériculteur, et il collabore avec l'infirmier puériculteur pour la réalisation de soins aigus.

L'auxiliaire de puériculture a trois missions :

¹ http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/arrete_du_31_juillet_2009_annexe_3.pdf

- Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale ;
- Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences ;
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

Le projet pédagogique de l'IFAP respecte l'articulation prévue par le référentiel de formation autour de l'acquisition des compétences requises pour l'exercice d'auxiliaire de puériculture. L'alternance de la formation et la programmation des modules d'enseignement sont pensées de manière à faciliter la construction des compétences de l'élève. Toute l'équipe des instituts de formation du CHIVA est engagée dans une démarche continue d'amélioration de la qualité visant à former des soignants autonomes, responsables et réflexifs et à impliquer les apprenants dans la mise en œuvre de la politique d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins tout au long de leurs parcours.

Seul établissement pour cet type de cohorte dans l'Ariège, les instituts de formation du CHIVA s'inscrivent dans le réseau de santé du département et dans le système éducatif de professionnalisation

L'ensemble de l'offre de formation des instituts permet de dispenser :

- Des formations initiales sanitaires et sociales
- Des formations qualifiantes et des cycles de remise à niveau
- Des formations continues répondant aux besoins des professionnels du territoire

Pour la rentrée 2024 au niveau de la filière auxiliaire de puériculture l'effectif prévu est de 22 apprenants.

1. Contexte du projet

1.1 Le contexte législatif et réglementaire de la formation Auxiliaire de Puériculture

Cette rentrée s'inscrit dans un contexte de mise en œuvre des nouveaux textes publiés en 2021

- Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture,
- Arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

L'objectif de la réingénierie des programmes est de répondre aux besoins des personnes en assurant une prise en charge de qualité mais également de valoriser la profession d'auxiliaire de puériculture

La formation est ainsi passée en niveau 4 et le nouveau référentiel de compétence a élargi la liste des actes que les auxiliaires de puériculture pourront réaliser.

Cinq domaines d'activités ont été précisés :

- Le domaine d'activités 1 (DA1) : Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités
- Le domaine d'activités 2 (DA2) : Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques
- Le domaine d'activités 3 (DA3) : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants
- Le domaine d'activités 4 (DA4) : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention
- Le domaine d'activités 5 (DA5) : Transmission, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations

Selon l'annexe 1 de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation

Au niveau des tutelles, l'IFAP dépend toujours du Ministère de la Santé qui fixe les conditions d'accès, les programmes de formation et les quotas d'entrée par région. L'ARS et la DREETS constituent le référent régional et représentent l'Etat. A l'échelon départemental, l'institut est en relation avec la délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Midi Pyrénées.

Au niveau budgétaire, depuis 2004, en référence à la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, le financement de l'IFMS est transféré au Conseil Régional de Midi Pyrénées.

1.2 Les évolutions liées au contexte national de protection des données sensibles

La politique RGPD de l'IFMS a été actualisée (archivage T10N6.24) et affichée au sein des instituts. Elle a pour objet de satisfaire à l'obligation d'information de l'IFMS du CHIVA dans le cadre de la protection des données personnelles. Elle vise à formaliser les droits, obligations et contacts au regard du traitement des données à caractère personnel effectué dans le cadre des missions de l'IFMS. Elle peut être modifiée ou aménagée à tout moment en cas d'évolution légale, jurisprudentielle, des décisions et recommandations de la Cnil ou des usages.

1.3 Le contexte territorial de la formation et le Projet Régional de Santé

Le projet pédagogique tient compte des mutations et des changements structurels qui sont engagés dans tous les secteurs de la formation professionnelle sanitaire et sociale et des orientations du projet régional de santé Occitanie. Il s'inscrit dans le cadre du Groupement Hospitalier de Territoire des Pyrénées Ariégeoises et dans le projet d'établissement du CHIVA.

Le Projet régional de santé 2023-2028 est en phase de consultation réglementaire pour une publication officielle le 1^{er} novembre 2023. Il formule des orientations et actions concrètes pour les 5 prochaines années à intégrer dans le processus de professionnalisation au niveau des formations en santé.

1. Dynamiser et adapter la prévention et la promotion de la santé aux âges clés et aux milieux de vie
2. Accompagner chaque personne pour lui permettre d'être actrice de sa santé
3. Renforcer l'accès pour tous à une prise en charge adaptée aux besoins de santé sur l'ensemble des territoires
4. Renforcer la coordination des acteurs pour assurer la continuité des prises en charge
5. Promouvoir et garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge et des accompagnements
6. Soutenir l'attractivité des métiers de la santé

La volonté institutionnelle vise l'adaptation aux changements stratégiques et à l'évolution du contexte de la formation. Ainsi le projet des Instituts pose 2 exigences : la qualité de la formation délivrée (démarche de certification) et la formation des apprenants à la qualité attendue au niveau des établissements et des structures.

1.4 Les Instituts de Formation d'auxiliaires de puériculture du CHIVA

L'Institut de Formation du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées d'Ariège se positionne au carrefour de l'hôpital et du domicile, dans un département rural. C'est un établissement agréé par le président du conseil régional d'Occitanie. Seuls instituts de ce type au sein du territoire, les expertises développées dans l'équipe permettent de déployer un dispositif pédagogique hautement qualifiant et de répondre aux besoins des structures médico sociales et sanitaires du territoire.

Dans le cadre de ses missions, l'équipe de l'Institut assure :

- La formation initiale des auxiliaires de puériculture (cursus complet ou partiel) ;
- La remise à niveau avant admission en IFAP ;
- Le développement de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
- La mise à disposition d'un Centre de Ressources Pédagogiques et Documentaires (CRPD) spécifique aux champs sanitaire et social, ouvert à tout public.

Parallèlement, en réponse à la demande du marché en termes de professionnalisation, l'institut est investi dans l'organisation d'une activité de formation continue relevant de la formation tout au long de la vie et du développement professionnel, qui permet aux salariés de maintenir leur niveau de connaissances et de mieux s'adapter à leur emploi. Nous proposons ainsi des formations continues thématiques, d'adaptation à l'emploi, d'amélioration ou de perfectionnement des connaissances auprès des professionnels de santé du département et des départements limitrophes.

1.4 Les axes prioritaires du projet des Instituts 2021-2025

Le projet s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration continue de la qualité et de développement durable permettant de garantir l'évolution des compétences des professionnels de santé aux enjeux qualité, sécurité des établissements, aux besoins des usagers et aux orientations prioritaires nationales et régionales en matière de santé. Dans le cadre de la territorialisation, il témoigne d'une ambition commune de définir les instituts du CHIVA, non seulement comme un établissement d'enseignement supérieur et de recherche de qualité, un facteur de développement pour le territoire et un atout majeur pour les mutations à venir dans le champ des métiers de la santé et du médico-social.

Pour optimiser la formation, la direction des Instituts de Formation du Centre Hospitalier du Val d'Ariège décline un projet pédagogique centré sur les objectifs suivants

1. Poursuivre le développement de la culture qualité, sécurité des soins
2. Développer la professionnalisation des apprenants par le raisonnement et la réflexivité,
3. Valoriser l'autonomisation et les capacités d'adaptation aux situations des apprenants,
4. Promouvoir l'intelligence collective et les compétences collaboratives, notamment en déclinant des activités inter filière
5. Favoriser la posture de recherche et d'innovation.

1.5 Les ressources disponibles

Afin de pouvoir réaliser la formation AP la direction des Instituts mobilise les ressources suivantes

- Les ressources humaines :
1 ETP formateur pour la filière AP

Nom	Poste	ETP	En activité ⁽¹⁾
DIRECTEUR		1,00	OUI
CSS COORDONNATEUR		1,00	OUI
FORMATEUR	FFCDS FORMATION AP	1,00	OUI
Documentaliste		1,00	OUI
Adjoint Administratif		0.5	OUI
Agent des Services Hospitaliers		1,00	OUI

- **Les ressources logistiques**

Elles doivent permettre l'adaptation des processus en lien avec le projet et les innovations pédagogiques mises en œuvre.

Le Laboratoire simulation santé est doté d'un équipement informatique supplémentaire composé de deux ordinateurs portables gérant les caméras des deux chambres et pouvant être utilisé pour visualiser le dossier patient informatisé par l'intermédiaire du réseau CHIVA. 9 salles de cours sont équipées de vidéoprojecteurs avec écran et matériel informatique sous forme de client léger permettant d'être relié au réseau du CHIVA. 3 vidéoprojecteurs portatifs sont à disposition ainsi que trois ordinateurs portables (clients légers pouvant être reliés au réseau du CHIVA mais non utilisables hors réseau).

Les comptes utilisateurs sont attribués pour une année scolaire après signature d'une charte mise en place en partenariat avec le service informatique du CHIVA et gérés par la documentaliste. La mise en place du dossier patient informatisé et des accès sécurisés au sein du centre hospitalier du val d'Ariège, a nécessité l'intégration des coordonnées de tous les élèves infirmiers et élèves auxiliaires de puériculture afin de leur délivrer une carte leur permettant l'accès aux dossiers Patients entraînant une gestion supplémentaire des listes des élèves/élèves.

Une salle devra être louée pour les apprenants au sein d'un bâtiment de la mairie situé à côté des instituts.

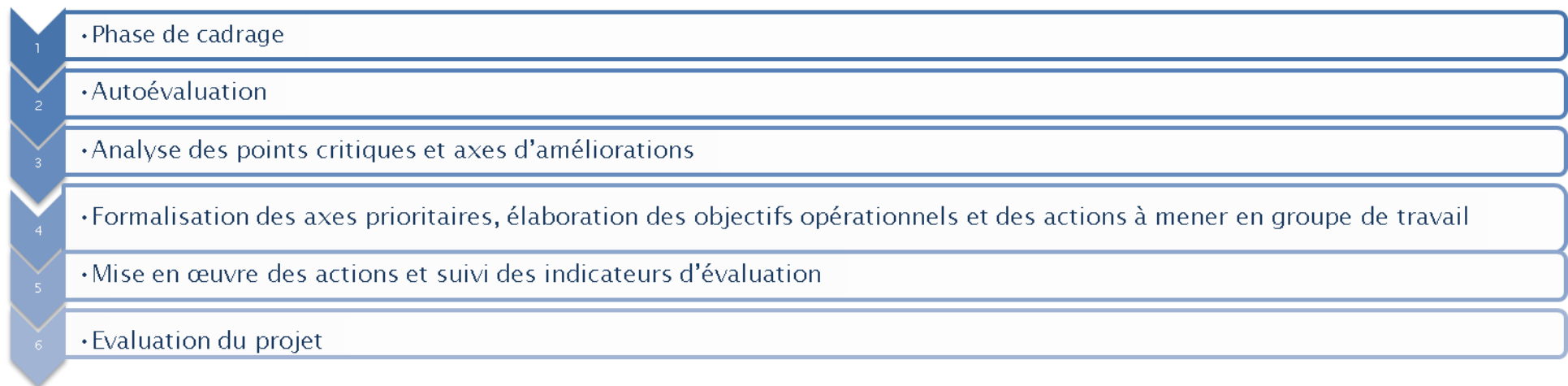
Au niveau informatique, il faut noter l'augmentation du réseau WIFI et la mise en place d'une salle multimédia intégrant 25 postes afin d'intégrer les nouvelles technologies pédagogiques.

2. Méthodologie projet

3. Méthodologie projet

L'organisation mise en place a permis de répondre à deux préoccupations. La première est de s'assurer que le projet réalisé soit la résultante d'une adhésion de l'équipe et génère les résultats attendus en termes de qualité, la deuxième est de mettre en œuvre le projet dans le respect du calendrier prévisionnel établi. Le projet est élaboré à partir du bilan des projets antérieurs, des orientations stratégiques nouvelles, des exigences réglementaires et des axes qualité que nous souhaitons développer

Les étapes prévues sont établies comme suit :



Les réajustements des projets sont réalisés en revue de direction et en réunion pédagogique puis validés par la Direction des Instituts. Le rapport d'activité annuel permet de décliner les améliorations réalisées et les résultats obtenus.

Le Directeur des Soins est responsable de l'organisation du groupe, il assure la coordination entre les groupes et le comité de pilotage. Une synthèse annuelle des actions entreprises et de leur suivi est planifiée lors de la revue de direction.

3. Politique de formation

3.1 Les orientations stratégiques du projet : la démarche qualité au centre des processus

Dans la continuité de toutes les actions menées depuis plusieurs années et en cohérence avec notre projet des instituts, le projet pédagogique des Instituts de Formation du CHIVA est centré sur la qualité de formation et la qualité des processus pédagogiques mis en œuvre, il repose sur un management par la qualité et doit permettre :

- Le développement d'une politique axée sur la satisfaction de ses élèves et stagiaires,
- L'amélioration de l'efficacité des processus pédagogiques,
- Le développement d'un appareil de formation pertinent plaçant l'apprenant au cœur des réflexions,
- Le respect des droits des élèves et des stagiaires.

Pour atteindre ces objectifs, l'engagement de toute l'équipe est :

- De développer des projets conformes à nos valeurs et à la réglementation en vigueur,
- D'offrir un niveau de qualité de formation constant en cohérence avec les besoins de usagers et des structures du territoire
- De développer la culture de l'évaluation de la satisfaction,
- De renforcer l'harmonisation et la cohérence des procédures et des pratiques professionnelles,
- D'accompagner le développement des projets et des partenariats qui participent à la qualité de la formation

Dans cette logique, les orientations stratégiques de l'IFAP du CHIVA se structurent autour de différents enjeux :

- La satisfaction des besoins en recrutement du secteur sanitaire et social et des territoires ;
- La satisfaction des besoins en formation en lien avec les besoins de santé des territoires ;
- La construction des parcours individuels de formation et la sécurisation des parcours professionnels ;
- La professionnalisation des intervenants et des services.

Les objectifs définis en fonction de ces enjeux sont les suivants :

- Structurer l'offre de formations sanitaires et sociales en fonction des besoins anticipés par profession (former des personnes en nombre suffisant, au bon niveau, pour les bonnes professions, au bon moment ou au bon rythme) ;
- Participer aux équilibres inter et infra régionaux de l'offre de formation et accompagner les projets locaux de santé et d'action sociale ;
- Poursuivre le décloisonnement des formations sanitaires et sociales ;
- Promouvoir le développement de la VAE pour les demandeurs d'emploi et les salariés ;
- « Qualifier » le système de formation relatif aux professions sanitaires et sociales ;
- Faciliter la mobilité et la promotion professionnelle ;
- Développer la qualification et/ou les compétences des professionnels pour accompagner l'évolution des métiers et des pratiques professionnelles ;

Les actions envisagées pour atteindre ces objectifs sont :

- La mise en œuvre d'une démarche qualité de la formation ;
- L'inscription de l'IFAP dans le schéma régional des formations sanitaires et sociales ;
- L'organisation de systèmes pédagogiques et de partenariats qui permettent la mise en place d'une offre de formation de proximité et l'accompagnement de projets locaux menés par les collectivités territoriales (département, structure intercommunale, commune) en matière de santé et d'action sociale.
- La réalisation d'un partenariat avec d'autres régions pour gérer la question des formations paramédicales rares ainsi que les phénomènes de frontière.
- L'engagement de l'IFAP dans les projets du territoire de santé ;
- Le développement de la communication : clarification des filières et débouchés de la voie scolaire, amélioration de l'articulation entre voie scolaire et formations professionnelles ultérieures, communication sur la VAE avec une clarification des modalités de financement de l'accompagnement, maquette de présentation plus attractive, site Internet actualisé, réunions pédagogiques ;
- L'optimisation de la gestion des ressources humaines : amélioration de la qualification des formateurs (formations universitaires, formation cadre de santé), tableaux de bord de suivi de l'activité pédagogique, rapport d'activité individuel, professionnalisation des acteurs, implication des professionnels de santé ;
- L'optimisation du budget : suivi de tableaux de bord, révision des tarifs si besoin, gestion et utilisation de la taxe d'apprentissage, réunions de concertation ;
- L'adaptation des dispositifs de formation au contexte environnemental : accompagnement du mouvement de transfert de compétences ou délégations de tâches en veillant à la reconnaissance de l'évolution des emplois, développement de la recherche en pédagogie, adaptation à l'évolution du référentiel de formation ;
- Le renforcement des démarches de professionnalisation de l'aide à domicile.

3.1.1 L'engagement de l'équipe dans la démarche qualité

Le projet pédagogique est par essence transversal, il fournit un cadre de référence à l'ensemble des professionnels pour donner sens aux actions fondées sur la qualité des formations. Ce projet collectif est une opportunité de mettre en exergue l'engagement de chacun en situant l'apprenant au cœur des préoccupations et de la finalité du projet.

La professionnalisation des apprenants constitue le fondement des activités pédagogiques et de l'organisation des parcours au service de la qualité des soins et des prises en charge.

L'amélioration de la qualité de l'écoute des apprenants et de son information est également au cœur de notre projet. Différentes enquêtes nous permettent de prendre en compte les besoins des usagers et d'évaluer leur satisfaction, ainsi que de s'assurer de la pertinence de des activités et pratiques mises en place.

3.1.2 La culture qualité partagée

L'amélioration de la qualité des soins au niveau institutionnel dépend en grande partie du développement d'une « culture de la qualité » parmi les collaborateurs.

Le développement de cette culture impose une volonté institutionnelle et stratégique en lien avec les valeurs de l'établissement, Il s'agit d'une dynamique, un état d'esprit qui s'inscrit progressivement dans les pratiques professionnelles au quotidien.

Les objectifs formalisés dans le manuel qualité sont ancrés dans un management par la qualité pour mobiliser et mettre en synergie l'implication de tous ses acteurs. Concernant la formation, l'amélioration constante des prestations tient à l'analyse des parcours et des pratiques en équipe, avec les apprenants et avec nos partenaires. (Annexe 1 cartographie des processus)

Pour inclure tous les acteurs dans une culture partagée, les actions à mettre en place sont plurielles, il s'agit de renforcer la démarche d'évaluation des pratiques professionnelles, déployer un dispositif intégré de qualité et gestion des risques, organiser le management des audits, engager l'établissement dans un développement durable, former à la culture qualité.

La mise en œuvre d'une politique globale de gestion des risques permet de prévenir et de traiter de façon permanente les événements indésirables pouvant survenir au sein de l'établissement.

3.1.3 Le dispositif d'analyse des pratiques et d'évaluation des processus

Les Evaluations des Pratiques Professionnelles (E.P.P) deviennent un élément fondamental de la démarche qualité. Elles s'inscrivent dans une dynamique formative et réflexive qui correspond à la politique qualité développée par les programmes de formation et les procédures de certification.

Le projet d'EPP concernant les pratiques des professionnels des Instituts de Formation est issu d'une réflexion sur la qualité de la formation dispensée. La politique EPP des Instituts de Formation du CHIVA vise à améliorer et harmoniser les pratiques, garantir la qualité des prestations, réduire les risques d'évènements indésirables.

Sachant que la mise en œuvre des évaluations de pratiques professionnelles est préconisée par la Haute Autorité de Santé, la direction des Instituts souhaite utiliser les EPP comme un levier de management de la qualité. La démarche engagée s'inscrit dans une approche professionnelle fondée sur l'analyse des données de l'activité.

Au niveau institutionnel, des enjeux du développement des EPP sont de plusieurs natures. Ils s'inscrivent dans une politique globale d'amélioration de la qualité, ils sont en cohérence avec les objectifs de développement de la culture qualité, sécurité inscrits dans le projet des Instituts.

Nous pouvons identifier les enjeux suivants :

- Identification de l'écart entre la référence et les pratiques
- Implication renforcée des professionnels des Instituts de Formation dans la démarche qualité
- Impulsion d'une dynamique d'autoévaluation dans la pratique quotidienne
- Valorisation des compétences des professionnels auditeurs et audités
- Renforcement de la communication interne au sein de l'établissement
- Préparation de la certification

Cette politique EPP est déclinée dans une charte d'audit qui sert de référence aux différents membres impliqués dans les évaluations. Sur le plan de l'analyse et de l'évaluation des parcours, notre approche intègre la logique de processus et porte sur les éléments suivants :

- L'information et l'implication de l'apprenant de l'entrée à la sortie
- La qualité et la pertinence des pratiques pédagogiques
- La continuité des informations aux interfaces avec les partenaires
- La gestion des évènements indésirables
- Le suivi et l'évaluation des processus d'apprentissage
- La formalisation et la traçabilité des processus

L'orientation stratégique de cette approche est d'impliquer les apprenants dans la démarche qualité des instituts de formation et de prendre en compte leurs attentes pour chaque parcours examiné. L'indicateur annuel d'amélioration de la formation concerne le nombre de processus qui ont été revus pour tous les parcours.

Le pilotage prévu vise à surveiller l'efficacité et l'efficience de chaque processus de réalisation par rapport aux besoins et attentes des usagers du système de formation de manière à améliorer en permanence leur qualité. Il existe un plan annuel d'amélioration de la qualité, révisé chaque année en revue de direction.

Les processus pédagogiques mis en œuvre sont en lien avec la volonté d'optimiser les pratiques et l'organisation tout au long de la formation. Dans cette optique, l'équipe des instituts s'engage à mobiliser les apprenants et partenaires autour de nos objectifs qualité.

3.1.4 La qualité de vie en formation

Cette thématique est en lien avec la volonté des professionnels d'accueillir chaque étudiant dans sa singularité et plus particulièrement, veiller à ce que chacun s'épanouisse dans son projet d'études, de recherche, de travail, lui permettre de réussir son parcours dans le respect des règles établies. Afin de présenter la structure, l'environnement de vie et de travail aux apprenants, un règlement intérieur et un livret d'accueil sont distribués à la rentrée.

Au sein de l'institut, les apprenants bénéficient d'un cadre de vie et d'étude agréable : locaux clairs et soignés, lieux de détente et de lecture, confort des installations. Un foyer de vie et un self permettent aux apprenants de se retrouver, le centre de ressources pédagogiques et documentaires. Toutes ces infrastructures seront mises à disposition en intégrant les consignes de sécurité en vigueur. Il est également important d'encourager, l'engagement culturel et collectif et de proposer un espace de détente pour la qualité de la vie et des apprenants.

Le projet des instituts du CHIVA intègre cet axe comme essentiel pour promouvoir les multiples facteurs qui favorisent la qualité de formation tout en développant l'autonomie et la responsabilité citoyenne de chacun. Cette thématique est en lien avec la volonté des professionnels d'accueillir chaque étudiant dans sa singularité et plus particulièrement, veiller à ce que chacun s'épanouisse dans son projet d'études, de recherche, de travail, lui permettre de réussir son parcours dans le respect des règles établies.

Un projet QVF a été validé en section pédagogique en 2023. Il traite des 10 sujets suivants

- 01—renforcer la prévention et la sensibilisation en matière de santé étudiante/élève
- 02—améliorer le suivi médical, psychologique et social des étudiants / élèves
- 03—prévenir et lutter contre les discriminations, les inégalités hommes- femmes, les violences et le harcèlement
- 04—favoriser les activités physiques, sportives, culturelles et de détente
- 05—assurer une offre de restauration satisfaisante en termes de qualité et de coût
- 06—valoriser l'investissement pédagogique et l'engagement des acteurs impliqués dans l'amélioration du bien-être des étudiants / élèves
- 07—agir sur l'organisation pédagogique pour améliorer le rythme des études
- 08—poursuivre les démarches qualité en matière d'enseignement
- 09—consolider les dispositifs d'aide à la réussite et à l'intégration des étudiants / élèves
- 10—favoriser la professionnalisation

Sa mise en œuvre est débutée avec les apprenants et les différentes actions sont en cours ou à développer

Chaque apprenant est un partenaire responsable de sa formation et de son environnement, la responsabilité de l'institut concerne la qualité de la formation proposée, les relations entretenues entre les différents acteurs de la formation, les valeurs véhiculées et la qualité de vie offerte.

3.2 Les finalités du projet pédagogique :

Le référentiel de compétences (Annexe II de l'Arrêté) définit 5 blocs de compétences et leurs critères d'évaluation.

Les finalités du projet sont de former des professionnels capables d'une prise en charge globale et pertinente des personnes dans le respect des bonnes pratiques attendues et avec toute la qualité requise

"L'auxiliaire de puériculture réalise des activités d'éveil et des soins visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité. L'auxiliaire de puériculture participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants porteurs de handicap, atteints de maladies chroniques ou en situation de risque d'exclusion.

L'auxiliaire de puériculture travaille le plus souvent dans une équipe pluri-professionnelle et dans des structures sanitaire ou sociales. "

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'auxiliaire de puériculture

L'équipe pédagogique vise à prioriser l'objectif de professionnalisation pour préparer les élèves auxiliaires de puériculture :

- à se situer dans leur futur environnement professionnel
- au travail d'équipe,
- au travail interdisciplinaire ;
- au positionnement professionnel et à la culture qualité sécurité des soins

- à former les futurs professionnels ;
- à l'évolution de la profession ;
- à la recherche en soins infirmiers ;
- à répondre aux exigences professionnelles.

3.3 Les principes pédagogiques structurants et les valeurs socles du projet

Ces principes sont mis en œuvre à partir notamment d'une charte de fonctionnement de l'équipe des Instituts s'appuyant sur des valeurs humanistes et professionnelles qui forment le socle de nos pratiques en interne comme avec nos partenaires.

Elles orientent notre stratégie d'établissement et sont le reflet de nos engagements professionnels

Les valeurs retenues en équipe sont les suivantes

- Rigueur
- Respect
- Ouverture d'esprit
- Solidarité
- Equité

Le projet s'appuie sur 3 concepts clefs

1 - le concept de FORMATION par ALTERNANCE-ARTICULATION :

Il comprend 2 pôles formateurs à savoir : L'IFAP et le TERRAIN

Il développe principalement au travers de la pédagogie du questionnement:

- La confrontation à la réalité professionnelle,
- L'analyse des dissonances tant au niveau des représentations de la profession que des situations de stages et des pratiques de soin observées et/ou vécues, pour l'acquisition et l'appropriation des compétences à mobiliser et mobilisables dans les situations professionnelles.
- et l'articulation signifiante des savoirs et des pratiques professionnelles

2 - L'ELEVE = ACTEUR DE SA FORMATION :

Cette conception sous-tend pour l'élève :

- La notion de CONTRAT dans le cadre du projet pédagogique, pour favoriser sa motivation, son implication et l'apprentissage de la négociation ;
- La guidance de son apprentissage dans le sens de son futur exercice professionnel ;
- Le respect de son rythme personnel d'apprentissage dans le cadre des exigences du projet pédagogique ;
- L'auto-évaluation ;
- L'émergence d'un pré-projet professionnel ;

- L'apprentissage des interactions et des conflits sociocognitifs interpersonnels pour développer un « état d'esprit collaboratif » reconnaissable par trois indicateurs : un a priori positif pour des activités effectuées en commun ; l'intégration d'un mécanisme d'échanges réciproques et une conscience d'un soi interdépendant des autres²

3 - l'accompagnement à la professionnalité et à la professionnalisation :

La professionnalité = conception du métier dans ses fonction, rôle, statuts social et institutionnel, missions, compétences et savoirs en conformité avec le référentiel métier et de compétences de l'aide-soignant.

La professionnalisation = conception en lien avec l'évolution de l'identité professionnelle faisant appel

- à la motivation
- au système de valeurs individuelles,
- à l'autonomie,
- à la responsabilisation,
- et à l'adaptabilité.

3.4 La place des apprenants et des partenaires

Le projet pédagogique est une opportunité de donner sens à l'engagement de chacun en situant l'apprenant au cœur des préoccupations et de la finalité du projet.

Le Projet des Instituts de Formation du CHIVA développe une approche constructiviste et participative pour conduire tous les acteurs du système à s'engager dans une dynamique collaborative et confronter leurs conceptions de la qualité.

La réflexion doit se développer et les actions se préparer en cohérence avec notre vision de la relation avec nos partenaires et les usagers du système de formation:

- Cohérence dans le comportement, cohérence dans le projet, cohérence dans la fixation des objectifs, cohérence dans les choix et les décisions.

Notre priorité est de rendre notre démarche qualité transparente et lisible auprès de tous les acteurs concernés.

Les principes sur lesquels nous nous appuyons sont les suivants :

- L'écoute des apprenants et des usagers
- L'implication de toute l'équipe
- L'implication des partenaires
- L'approche processus
- L'approche système
- La démarche d'amélioration continue des processus et des pratiques

² <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-0170991> Sanojca, E. (2018)

3.5 La place des partenaires et collaborateurs

Les formateurs sont référents des enseignements pour faciliter les échanges entre pairs et avec les partenaires intervenants dans la formation. L'équipe pédagogique fait appel pour enrichir ses enseignements à des intervenants extérieurs, des professionnels des Différentes unités de soins. Tous ces acteurs participent à la formation des élèves auxiliaires de puériculture et sont à ce titre des partenaires ; ce qui implique que nous ayons à travailler ensemble autour d'un objectif commun de professionnalisation.

Un partenariat privilégié est établi avec les professionnels du Centre Hospitalier Ariège Couserans compte tenu de la présence de l'antenne sur leur site. Les formateurs référents des stages s'engagent à maintenir avec les services d'accueil des relations régulières, ils sont en lien avec les professionnels des stages en ce qui concerne le déroulement général des stages. Ils sont également les interlocuteurs privilégiés pour réguler les difficultés éventuelles. Ils participent à la formation clinique des apprenants et favorisent le questionnement entre le travail prescrit et le travail réel. (Annexe cahier des charges des intervenants)

4. Dispositif de formation- ingénierie

4.1 L'organisation générale

4.1.1 Les missions de l'équipe pédagogique

Les cadres de santé formateurs

4 missions ont été définies à partir de la charte établie avec les cadres de santé formateurs de l'IFAP et sont déclinées dans des fiches de postes.

Mission pédagogique

Cette mission pédagogique contribue à l'acquisition des compétences pour l'élève.

- Participation à l'ingénierie de formation :

- ✓ Construction du sens et de la cohérence des modules lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets pédagogiques
- ✓ Mise en place d'actions pédagogiques renforçant la complémentarité IFAP/terrain, notamment par l'intermédiaire du formateur référent de stage
- ✓ Elaboration de séquences pédagogiques en tenant compte de la progression d'apprentissage des élèves

- Accompagnement à la professionnalisation :

- ✓ Développement d'une posture réflexive
- ✓ Analyse des situations de travail
- ✓ Valorisation de l'enseignement clinique
- ✓ Suivis pédagogiques individuels et collectifs
- ✓ Evaluation des niveaux d'exigences requis

- Organisation pédagogique :

- ✓ Programmations (modules, séquences de cours)
- ✓ Coordination des intervenants
- ✓ Collaboration avec les professionnels intervenants
- ✓ Mise en œuvre d'un référentiel d'organisation élaboré en équipe

Mission de gestion

Au niveau des élèves :

- ✓ Animation
- ✓ Régulation
- ✓ Facilitation
- ✓ Négociation
- ✓ Fédération
- ✓ Coordination

Au niveau de l'équipe :

- ✓ Collaboration
- ✓ Négociation
- ✓ Animation
- ✓ Tutorat des arrivants et des stagiaires cadres

Gestion pédagogique de la scolarité :

- ✓ Tenue des dossiers scolaires
- ✓ Gestion des reports, des absences, ...
- ✓ Participation au Conseil technique

Mission de communication

- Informations aux apprenants et aux différents partenaires de l'IFAP
- Participation aux commissions de travail locales, régionales, nationales
- Participation aux forums, conférences, ...
- Partage des expériences pédagogiques

Mission de promotion professionnelle

- Participation à l'élargissement du réseau partenarial de l'IFMS
- Contribution au développement de la qualité des formations (investissement professionnel pour le développement d'expertises)
- Construction et coordination d'actions de formation continue
- Participation à des actions de formation continue et d'adaptation à l'emploi (VAE, ...) auprès des professionnels du terrain
- Contribution à l'évolution professionnelle et pédagogique par des actions de recherche et des partages d'expérience

Le cadre supérieur de santé chargé de la coordination pédagogique

Objectifs :

- faciliter l'articulation et la cohérence entre les trois années de formation en soins infirmiers, la formation aide-soignante et ses différentes voies d'accès et les autres formations délivrées à l'I.F.S.I. et I.F.A.S.
- faciliter l'articulation et la cohérence des différents dispositifs pédagogiques découlant des projets pédagogiques, la réflexion, la projection pour la mise en œuvre de nouveaux programmes, de nouvelles organisations pédagogiques ;
- faciliter l'adéquation entre les projets de formation et la mise en œuvre ;

Missions :

- Participation à la prévision et à l'organisation du travail pédagogique au regard du projet de service, des projets pédagogiques et des projets de formation
- Animation et suivi des réunions de travail pédagogique
- Supervision et suivi des documents pédagogiques
- Organisation des épreuves « certificatives », « qualifiantes », « diplômantes »
- Collaboration avec le formateur coordonnateur de stage
- Participation à certaines activités pédagogiques directes
- Participation aux réunions des cadres de l'établissement
- Recherche
- Promotion de la démarche qualité à toutes les étapes de la mise en œuvre du projet pédagogique

le coordonnateur de la promotion AP

- Principe :**
- Coordination et suivi de la promotion pendant tout le cursus de formation avec supervision du coordonnateur pédagogique des instituts
 - Gestion du groupe apprenants

La gestion du groupe d'apprenants comprend le suivi des absences, des stages, des problématiques d'apprentissage s'il y a lieu.

Missions

- Organisation et de la planification théorique et clinique en cohérence avec les principes réglementaires et les axes prioritaires du projet pédagogique des instituts
- Coordination des pratiques et activités tout au long du parcours de professionnalisation des apprenants en collaboration avec les membres de l'équipe et les différents partenaires impliqués dans la formation
- Organisation de temps de concertation formalisés et réguliers avec les collaborateurs de promotion (faire un point par rapport à chaque groupe géré)
- Organisation et supervision de mise en œuvre de l'affichage du planning prévisionnel des cours au plus tard le jeudi qui précède la semaine en question,
- Archivage pendant tout le temps de formation des élèves/élèves, de l'ensemble des plannings prévisionnels et de l'ensemble des plannings réels. (Archivage en fin de cursus de formation au secrétariat)

En cas d'absence du coordonnateur de promotion, le formateur suppléant est celui qui reste sur l'année de formation 2 ans ;

■ La coordination des stages

Responsabilité avec l'adjointe de Direction, sous couvert du Directeur des Instituts de Formation, de planifier, organiser et réguler les stages de la formation auxiliaire puériculture

Missions :

- Réalisation de la demande de potentiel (avril-mai)
- Organisation d'une réunion de bilan annuel de stage avec les professionnels de terrain (mi-juin)
- Gestion de la mise en stage des élèves auxiliaires puériculture avec les formateurs responsables de promotion (septembre)
- Saisie des affectations des élèves pour l'année, envoi des conventions et courrier de confirmation aux Directions, cadres supérieurs de santé et cadres de santé des services de soins (mi-septembre)
- Lancement de la demande de potentiel par email du stage n°1 du semestre 5 de N+1 (février)

4.1.2 L'organisation pédagogique de la formation

En tant que professionnel(le) de santé, l'auxiliaire de puériculture est autorisé(e) à dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmière puéricultrice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies

1. Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

➤ Les domaines d'activités

Le terme « personne » usité dans certains domaines d'activités et activités constitutives est entendu pour l'auxiliaire de puériculture de manière générique pour désigner le nouveau-né, le nourrisson, l'enfant, l'adolescent ou le jeune adulte dans les structures qui l'accueillent spécifiquement

La structuration du nouveau programme en 5 blocs de compétence

Le programme de l'IFAP se compose au total de :

- 5 blocs de compétences ;
- 10 modules.

En termes de volume de formation, le programme se compose d'environ 770 heures d'enseignements théoriques et cliniques sur 22 semaines, ainsi que 770 heures de stages pratiques sur 22 semaines.

Les différents blocs de compétences sont associés aux modules

Parmi les cinq blocs de compétences proposés au sein du programme de l'IFAP, onze modules y sont répartis et sont tous axés autour de principaux thèmes :

- Soins quotidiens de l'enfant ;
- Activités ludiques et d'éveil ;
- Accompagnement des familles ;
- Communication et formation auprès d'autres professionnels de santé ;

- Gestion des locaux et des risques ;
- Accompagnement des enfants selon leur pathologie et leur capacité à se mouvoir.

Chaque bloc reprend un ou plusieurs modules, l'ingénierie à mettre en œuvre se centre sur une articulation des savoirs au service de la professionnalisation

➤ **Bloc 1 : Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités**

Le programme de l'IFAP débute par le premier bloc de la formation. Ce sont au total trois modules qui animent cette première partie, qui est notamment axée sur l'accompagnement quotidien et l'éveil des enfants :

Module 1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires ;

Module 1 bis - Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe ;

Module 2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer.

➤ **Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration**

Trois modules sont dédiés au bloc 2 du programme de l'IFAP. Ce bloc de compétences est surtout lié à la mise en œuvre de soins selon l'âge des patients, leur pathologie et leur capacité à se mouvoir :

Module 3 - Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins ;

Module 4 - Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne ;

Module 5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation.

➤ **Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants**

La relation de confiance entre le professionnel, l'enfant et ses parents est primordial dans le métier d'auxiliaire de puériculture. La communication est un pan important qu'il faut travailler et ne surtout pas négliger. Pour ce faire, deux modules dans ce bloc 3 reprennent les usages de la communication entre chaque intervenant, ainsi que la formation :

Module 6 - Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage ;

Module 7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels.

Module 5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation.

➤ **Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention**

Autre que la gestion des enfants et la communication auprès de leur famille, il convient de tenir compte de la tenue de l'espace de travail. S'assurer d'avoir assez de matériel en stock pour les soins quotidiens des bambins est primordial dans les missions de l'auxiliaire de puériculture. Deux modules y sont donc dédiés au sein du bloc 4 :

Module 8 - Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés ;

Module 9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins.

➤ **Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité et gestion des risques**

Enfin, le bloc 5 comprend le dernier module de ce programme au sein de l'IFAP :

Module 10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités

Tableau synoptique des blocs , compétences et modules

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc de compétences
Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale <i>Module spécifique AP</i>	Etude de situation Evaluation des compétences en stage
	1bis - Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe	Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale <i>Module spécifique AP</i>	
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque <i>Module spécifique AP</i>	
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3 - Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. Evaluation de l'état clinique d'une personne <i>Module spécifique AP</i>	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en stage
	4 - Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Module 4. Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement <i>Module spécifique AP</i>	
	5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6 - Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. Relation et communication avec les personnes et leur entourage	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en stage
	7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des	8 - Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en stage

matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins		Evaluation des compétences en stage
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. Traitement des informations	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée
	11 - Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	Evaluation des compétences en stage

La formation en milieu professionnel : 770 h (22 semaines de 35 h)

Quatre périodes de stages en milieu professionnel doivent être réalisées.

Trois stages de 5 semaines chacun visent à explorer les trois missions suivantes de l'aide-soignant :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aigüe et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé.

Un stage de 7 semaines, réalisé en fin de formation, permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétences. Il doit être réalisé en continu et ne peut être fractionné.

Ces périodes peuvent être effectuées dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne.

Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès de personnes âgées.

Au cours de ces stages, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end.

En apprentissage, ces périodes sont effectuées au sein ou en dehors de la structure employeur et sont complétées par un exercice en milieu professionnel, dont l'objet est également de développer les compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Un portfolio conforme (cf. modèle à l'annexe IV de l'Arrêté) permet d'assurer le suivi des périodes de formation en milieu professionnel effectuées par l'apprenant et d'évaluer l'acquisition progressive de ses compétences (prise en compte pour la validation de chaque bloc de compétences).

Le dispositif d'accompagnement des apprenants

- **Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)** : 35 h (dans les trois premiers mois de la formation)
- **Suivi pédagogique individualisé des apprenants** : 7 h (réparties tout au long de la formation)
- **Travaux personnels guidés (TPG)** : 35 h (réparties au sein des différents modules)
- **Accompagnement des apprenants en situation de redoublement**

Le dispositif d'accompagnement Pédagogique Individualisé (API)

Objectif

Proposer compte tenu de la diversité des profils et des nouvelles modalités d'accès à la formation, un accompagnement pédagogique ciblé et obligatoire.

Modalités

1. A partir d'une évaluation en lien avec les attendus en terme d'écriture/lecture/compréhension, arithmétique, relations humaines, organisation et outils informatiques test de positionnement organisé sur la journée de pré rentrée.
2. Analyse des résultats de chaque élève par son formateur référent, puis proposition de l'Accompagnement pédagogique personnalisé, en lien avec les besoins de l'apprenant.

Si aucun des thèmes ne requiert d'accompagnement, il s'agira d'un accompagnement au projet professionnel.

Programme

Quand	Programme Personnalisé	Contenu	durée
Semaine de la rentrée	Obligatoire pour tous	Présentation du dispositif, de la formation Réalisation bilan initiaux : Math/Français/Informatique /Relations humaines Récupération des questionnaires de rentrée	7h
Entretien de validation API Semaine du 6 au 11/09	Date de l'entretien :	Présentation des résultats (%) Présentation des objectifs pédagogiques Engagement de l'apprenant Point sur projet professionnel	30 à 45 minutes
API 1 14/09/2021	☐ Math ☐ Français CV ☐ Informatique	30' mathématiques/1h français 2h informatique	3.5h
API 2 21/09/2021	☐ Math ☐ Français CV ☐ Informatique	30' mathématiques/ 1h français 2h informatique	3.5h

API 3 8/11/2021	Obligatoire pour tous	3h30 projet professionnel lettre de motivation/CV 3h30 méthodologie Analyse	7h
API 4 23/11/2021	☐ Math ☐ Français lettre de motivation ☐ Organisation	30' mathématiques/1h français 2h organisation d'apprenant (fiche résumé de cours / recherches...)	3.5h
API 5 30/11/2021	☐ Math ☐ Français lettre de motivation ☐ Projet professionnel	30' mathématiques/1h français 2h projet professionnel (point sur lettre de motivation choix et contact du stage préprofessionnel)	3.5h
API		Travail personnel entre les séquences d'API	5h
Bilan d'API sur TPG Le 8/12/2021	Date de l'entretien :	Autoévaluation de l'élève via Théia enquête Entretien avec formateur référent. Fin de l'API ou ouverture d'un contrat d'accompagnement	30-45'

Le test de positionnement

Dans le cadre de la nouvelle rentrée, un test de positionnement sera proposé aux apprenants afin qu'ils puissent identifier leur niveau par rapport aux attendus de la formation.

Il s'agit d'une évaluation des prérequis qui sert à établir un diagnostic et s'inscrit dans une démarche préventive ; l'élève dont les bilans révèlent des faiblesses sur certains prérequis peut essayer d'y remédier seul, par son travail personnel, ou bien dans le cadre d'un contrat pédagogique spécifique. L'enjeu n'est donc pas seulement le bagage de l'élève à son arrivée, il est aussi question d'apprentissage de l'autonomie et en particulier de savoir apprendre

Il s'agit d'instaurer une démarche en 3 phases :

- Identification des prérequis grâce à différents bilans,
- Actions spécifiques de remédiation et déclinaison d'un parcours.

La finalité est de proposer un feedback de qualité qui engage l'élève dans les différents domaines cités ci-dessous

Domaines et attendus	Outils d'évaluation	Durée maximale
BILAN Français : <i>Lire et comprendre un texte, comprendre une consigne dans le contexte professionnel.</i> <i>Utilisation de vocabulaire courant et professionnel</i>	Bilan, évaluation écrite	1h
BILAN informatique : <i>Outils informatiques : Connaissance et utilisation des outils informatiques - Connaissance et utilisation des outils de communication numérique</i>	: Ateliers informatiques de soutien sur : Enquête utilisation outils (via plateforme théia Les bases du traitement de texte et des mails	1h CM)
BILAN capacités organisationnelles : <i>Evaluation autonomie dans le travail</i>	Capacités organisationnelles : Enquête organisation : capacité à prioriser les activités, à observer, à réviser (via questionnaire	

	de rentrée)	
BILAN Mathématiques : Arithmétique Conversions, 4 opérations de base : évaluation écrite Aptitude à élaborer un raisonnement logique maîtrise de base des unités de mesure	Arithmétique : Bilan, évaluation écrite	1h
BILAN Relations humaines communication, codes sociaux... : évaluation par le formateur référent lors des interactions au sein du groupe le premier mois de formation	Relations sociales : évaluation par le formateur référent : Lors de l'atelier projet pro le jour de la pré rentrée et lors des interactions au sein du groupe le premier mois de formation	1h

Les critères et indicateurs par thématique

BILAN TEST DE POSITIONNEMENT

FRANÇAIS						
Evaluation initiale				Accompagnement pédagogique		
Bilan	Acquis	A travailler	Souhait élève	Objectifs pédagogiques	Séquence	Intervenant
Lire						
Comprendre un texte,						
Comprendre une consigne						
Dans le contexte professionnel.						
Utilisation de vocabulaire courant et professionnel						
Commentaires :						

MATHEMATIQUES

Evaluation initiale				Accompagnement pédagogique		
Bilan	Acquis	A travailler	Souhait élève	Objectifs pédagogiques	Séquence	Intervenant
opérations de base						
Aptitude à élaborer un raisonnement logique						
maitrise de base des unités de mesure						
Commentaires :						

Informatique

Evaluation initiale				Accompagnement pédagogique		
Bilan	Acquis	A travailler	Souhait	Objectifs pédagogiques	Séquence	Intervenant

			élève			
Connaissance et utilisation des outils informatiques						
Connaissance et utilisation des outils de communication numérique						
Commentaires :						

CAPACITE ORGANISATIONNELLE						
Evaluation initiale				Accompagnement pédagogique		
Bilan	Acquis	A travailler	Souhait élève	Objectifs pédagogiques	Séquence	Intervenant
Autoévaluation autonomie dans l'organisation du travail						
Autoévaluation autonomie dans l'organisation du travail 'apprenants						
formalisation de fiches						
travail de recherche, de compréhension associé aux CM						
Organisation des révisions						
Commentaires :						

RELATIONS HUMAINES						
Evaluation initiale				Accompagnement pédagogique		
Bilan	Acquis	A travailler	Souhait élève	Objectifs pédagogiques	Séquence	Formateur
Posture dans le groupe						
Ecoute						
prise de parole						
remise en question						
accepte les idées opposées						
Commentaires :						

Le dispositif de formation : l'organisation calendaire 2024/2025 (parcours complet)

ORGANISATION PEDAGOGIQUE 2024/2025												
Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
					Vacances					SAM		1
						SAM				DIM		2
						SAM	DIM					3
			SAM			DIM						4
			DIM									5
					SAM			SAM			SAM	6
					DIM			DIM			DIM	7
										SAM		8
										DIM		9
						SAM						10
			SAM			DIM						11
			DIM									12
								SAM			SAM	13
								DIM			DIM	14
										SAM		15
										DIM		16
						SAM					Vacances	17
			SAM			DIM						18
			DIM									19
								SAM			SAM	20
								DIM			DIM	21
										SAM		22
							SAM			DIM		23
						SAM	DIM					24
			SAM			DIM			SAM			25
SAM			DIM						DIM			26
DIM				Vacances				SAM			SAM	27
Rentrée		SAM						DIM			DIM	28
		DIM								SAM		29
				SAM			SAM			DIM		30
				DIM			DIM					31

L'organisation des cursus complet :

La formation est dispensée du lundi au vendredi. A chaque début de module les élèves sont informés de son contenu et le planning (intervenant et horaire) est affiché chaque jeudi pour la semaine suivante. Il est disponible sur la plateforme informatique.

Dans le cadre de la formation complète, la première séquence de cours est priorisée sur le site de Pamiers en raison des infrastructures nécessaires aux séquences (laboratoire de simulation en santé, CRPD) et de la mise en œuvre de sessions inter filière avec les étudiants infirmiers

L'organisation des cursus partiels : Les plannings sont ajustés aux parcours en s'appuyant sur les exigences des textes
Chaque apprenant en cursus partiel est intégré au calendrier suivant selon les modules et blocs qu'il a à valider

La formation en IFAP prend en compte le parcours antérieur des candidats. Les personnes titulaires des titres et diplômes suivants bénéficient de mesures d'équivalences ou d'allègements de formation en fonction du contenu du référentiel de formation de chacun de ces titres ou diplômes.

Ci-dessous les allègements de formation par typologie de diplômes

Titres et Diplômes	Diplômes	Blocs de compétences et/ou Modules à valider
Aide-Soignant (2005)	DEAS : Diplôme D'État d'Aide-Soignant	Formation théorique : 392 heures Bloc1 – Bloc 2(modules 3 et 4) – Bloc3 (module 7) Bloc 5(module 10) Formation clinique (Stage) : 12 semaines (420 heures)
Aide-Soignant (2021)		Formation théorique : 301 heures Bloc1 – Bloc 2(modules 3 et 4) Formation clinique (Stage) : 12 semaines (420 heures)
Assistant de régulation médicale	ARM : Diplôme d'Assistant de Régulation Médicale	Formation théorique : 553 heures Bloc 1- Bloc 2 – Bloc 3 – Bloc 4 – Bloc 5 (module) Formation clinique (Stage) : 17 semaines (595 heures)
Ambulancier	DEA : Diplôme d'Etat d'Ambulancier	Formation théorique : 575 heures Bloc 1 – Bloc 2 (modules 3 et 4) Bloc 3 Bloc 4 – Bloc 5 Formation clinique (Stage) : 17 semaines (595 heures)
Baccalauréats professionnels	BAC PRO ASSP : Accompagnement, Soins, Services à la Personne	Formation théorique : 497 heures Bloc 1 – Bloc 2 Formation clinique (Stage) : 15 semaines (525 heures)
	BAC PRO SAPAT : Services Aux Personnes et Aux Territoires	Formation théorique : 644 heures Bloc 1 – Bloc 2 – Bloc 4 – Bloc 5 Formation clinique (Stage) : 22 semaines (770 heures)
Assistant de Vie aux Familles	TPAVF : Titre Professionnel d'Assistant de Vie Aux Familles	Formation théorique : 574 heures Bloc 1 – Bloc 2 – Bloc 3 – Bloc 4 – Bloc 5 Formation clinique (Stage) : 17 semaines (595 heures)
CAP AEPE	AEPE : Accompagnant Educatif Petite Enfance	Formation théorique : 581 heures Bloc 1 – Bloc 2 – Bloc 3 – Bloc 4 – Bloc 5 Formation clinique (Stage) : 17 semaines (595 heures)
Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (2016)	DEAES : Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social	Formation théorique : 574 heures Bloc 1 – Bloc 2 – Bloc 3 (module7) Bloc 4 - Bloc 5 (module 10) Formation clinique (Stage) : 17 semaines (595 heures)
Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (2021)		Formation théorique : 476 heures Bloc 1 – Bloc 2 (module 3 et 4) Bloc 3 (module 7) – Bloc 4 Formation clinique (Stage) : 17 semaines (595 heures)
Agents de Service Médico Social	TPASMS : Titre Professionnel d'Agents de Service Medico Social	Formation théorique : 623 heures Bloc 1 – Bloc 2 – Bloc 3 – Bloc 5 Formation clinique (Stage) : 17 semaines (595 heures)

4.1.3 Les méthodes pédagogiques

L'arrêté du 10 juin 2021 stipule « L'enseignement théorique peut être réalisé à distance en fonction des modules concernés, dans la limite de 70 % de la durée totale de la formation théorique, après avis de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut prévue à l'article 39 de l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux. Il est réalisé sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés ou de travaux pratiques en petits groupes d'apprenants permettant l'apprentissage progressif des gestes techniques nécessaires à l'acquisition des compétences. »

Fondé sur une logique de travail collaboratif, le projet pédagogique des instituts du CHIVA intègre des méthodes interactives et innovantes permettant aux apprenants de construire les compétences requises en lien avec les professionnels des établissements et structures partenaires. Le référentiel de formation décrit, de façon organisée, les savoirs, savoir-faire et savoir être qui doivent être acquis au cours de la formation conduisant au diplôme. Les principes et les méthodes pédagogiques utilisés permettent à chacun de progresser à son rythme en tenant compte de son expérience antérieure et de son parcours de formation (déroulement des stages, rapidité de compréhension ...). L'accent est mis tout au long de la formation sur des séquences intégrant la collaboration infirmier(e)-aide soignante. Compte tenu du contexte sanitaire, le distanciel a donné lieu à un élargissement des méthodes numériques.

➤ Le cours magistral

Il s'agit d'une méthode affirmative qui découle du modèle magistral. Il s'adresse à un public important et utilise différents supports. Il peut être fait en présentiel, en distanciel ou en co modalité

➤ Le Travail Dirigé

Ce sont des temps d'enseignement qui servent à : illustrer et approfondir un cours magistral ; réaliser des exposés, exercices, ou travaux divers ; compléter de qui a été fait en cours magistral, en introduisant des données nouvelles théoriques ou pratiques.

Il s'agit d'une méthode active, participative, coopérative, qui s'adresse à un public restreint et facilite la prise de parole, l'écoute, la tolérance et la coopération dans le travail à réaliser. Elle s'inscrit dans le modèle socioconstructiviste qui place l'apprenant au centre de l'apprentissage. Elle vise l'intégration active des savoirs. Afin de privilégier les interactions constructives entre chaque apprenant et entre pairs, les groupes de travail sont prioritairement constitués de façon aléatoire à partir de tirage au sort. En distanciel la stabilité des groupes est préconisée. Le TD peut être fait en présentiel, en distanciel ou en co modalité

➤ La simulation

Plusieurs types de simulation sont utilisés, les jeux de rôles pour les soins relationnels, la simulation basse fidélité pour l'entraînement à des soins de base, la simulation avec mannequin dit de moyenne fidélité est développée au sein du laboratoire de simulation en santé ouvert en octobre 2014. Cette méthode, recommandée par les textes réglementaires et par la Haute Autorité de Santé, apporte une

plus-value dans l'approche par compétences, en permettant une mise en action des savoirs acquis. Le projet pédagogique des Instituts de Formation du CHIVA valorise la simulation et son développement.

L'ensemble de ces méthodes pédagogiques visent à favoriser chez l'étudiant une posture réflexive pour lui permettre l'analyse et l'évaluation de sa pratique professionnelle. La formation à la démarche réflexive contribue à la construction de l'identité professionnelle de l'élève

L'apprentissage par les ressources numériques type serious game

Le serious game vise à combiner à la fois des aspects d'enseignement, d'apprentissage, d'entraînement, de communication ou d'information avec la dimension ludique issue du jeu vidéo. Cette association donne donc un contenu utilitaire (serious) et une approche vidéo ludique (game) pour capter l'attention / créer l'engouement dans une finalité qui s'écarte du simple divertissement.

Cette évolution vers le jeu s'appuie sur les théories de Dewey³, dont le credo était « apprendre en faisant » (learning by doing) qui privilégie une 'approche dite « progressive » dans laquelle l'apprenant est « immergé » dans un environnement dans lequel il va trouver son propre chemin et élaborer sa propre connaissance.

Il existe trois grandes catégories de serious games

- Serious games à message : Ils visent à transmettre un message dans une visée éducative (edugame) ou informative (jeux vidéo informatifs).
- Serious game d'entraînement : Ils visent à améliorer les performances cognitives ou motrices.
- Serious game de simulation ou serious play : Ils n'évaluent pas l'utilisateur, ils offrent un panel varié d'usages

Cette pédagogie innovante est un nouvel outil permettant de développer les compétences avec un accompagnement formalisé et construit du formateur. Cet axe est à développer dans le cadre du projet E ingénierie.

Selon leur forme, les serious games peuvent mobiliser une ou plusieurs théories de l'apprentissage (principales et secondaires) comme le souligne le tableau ci-dessous

➤ La classe inversée

Le principe de cette méthode est de mettre les notions théoriques à la disposition des apprenants par différents moyens (plateformes, vidéos, documents, etc.), leur demander d'en prendre connaissance et de les travailler en amont. Lors de la session en présentiel ou distanciel accompagné, le formateur propose une série d'activités de réflexion (travaux de groupe, interventions individuelles, questions réponses, etc.) ou il se situe en soutien et animateur. Cette stratégie vise à approfondir les fondements théoriques, accompagner les apprenants et s'assurer de leur bonne compréhension du sujet. Il s'agit d'une approche qui met en œuvre des activités pédagogiques

³ J.Dewey, Organizing and Learning Through Gaming and Simulation: Proceedings of Isaga 2007

soutenues par la technologie numérique en dehors d'une classe, favorise la différenciation de l'apprentissage au moyen d'une inversion d'activités conventionnelles autant à l'intérieur qu'à l'extérieur d'une classe, facilite les interactions entre les élèves et l'enseignant.

Une méta-analyse de 24 études portant sur la classe inversée réalisée par Jacob Bishop de la Utah State University et Matthew Verleger de la Embry-Riddle Aeronautical University en Floride montre que la classe inversée combine les caractéristiques de plusieurs approches pédagogiques : la pédagogie active, la différenciation pédagogique, l'auto-apprentissage, l'apprentissage par les pairs, l'approche par résolution de problème ou l'apprentissage coopératif.

➤ La classe renversée

À l'instar de la classe inversée, la classe renversée est un modèle de pédagogie active dans laquelle ce sont les apprenants qui construisent en groupe leur propre contenu pédagogique sur la base de divers sujets de réflexion. Le formateur, lui, se met en posture d'apprenant. L'idée ensuite est de lui présenter, ainsi qu'au reste des participants, les travaux en utilisant différents supports.

➤ L'e-learning

Depuis la rentrée 2014, les cours d'anglais des élèves de 1^{ère} année sont dispensés en E-learning. Le dispositif instauré est une plateforme qui délivre des formations répondant aux exigences du référentiel infirmier.

Les logiciels sont paramétrés pour rendre compte précisément de la progression de l'étudiant.

Cette méthode présente de nombreux avantages :

- l'autonomie de l'apprenant ; comme son nom l'indique, le E-learning est une formation accessible en ligne où on veut, quand on veut et sur tous les supports informatiques.
- Formation au rythme de l'apprenant : cette méthode d'apprentissage ne comporte pas de contraintes de temps, les connexions sont illimitées
- Formation individualisée : après une phase de test pour situer le niveau de l'apprenant, les séquences collent au plus près des besoins repérés par le programme informatique.

La méthode E-learning est donc un véritable outil au service du développement des compétences de chacun, qui permet de préparer ou prolonger une formation en présentiel, faciliter l'autoformation, personnaliser les apprentissages, mettre à niveau sur des compétences spécifiques et développer des apprentissages collaboratifs.

4.2 les étapes clefs du parcours

4.2.1 Le dispositif de sélection

L'IFAP de Pamiers organise les modalités d'accès aux études préparant au diplôme d'Etat.

La sélection des candidats est effectuée sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation. L'entretien d'une durée de quinze à vingt minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.

Le jury de sélection est composé d'un binôme d'évaluateurs : un formateur infirmier ou cadre de santé en activité dans un institut de formation paramédical et d'une auxiliaire de puériculture en activité professionnelle ou ayant cessé celle-ci depuis moins d'un an.

Pour être admis, le candidat doit obtenir une note totale d'au moins de 10/20 et permettant un rang de classement compris dans le nombre de places ouvertes à la sélection.

Le Jury appréciera les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation d'auxiliaire de puériculture, selon les critères et attendus nationaux suivants :

Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

❖ Tous les candidats ont les mêmes modalités de sélection y-compris les personnes titulaires d'un diplôme d'Etat ou d'un titre professionnel : DEAS, Diplôme d'Assistant de Régulation Médicale (ARM), DEA, DEAES, DEAVS, MCAD, CAFAD, DEAMP, CAFAMP, TPAVF, TPASMS, CAP spécialité Accompagnant éducatif petite enfance (CAP AEPE) et les personnes titulaires d'un baccalauréat professionnel ASSP et SAPAT.

Certaines catégories ont un accès direct à la formation,

❖ Accès direct sur décision du directeur de l'institut de formation pour les agents des services hospitaliers qualifiés (ASHQ) de la fonction publique hospitalière et les agents de service :

1° Justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes

❖ Accès direct pour les personnes ayant déjà été sélectionnées à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage sous réserve de produire :

1° Une copie de la pièce d'identité de l'apprenti

2° Une lettre de motivation avec description du projet professionnel de l'apprenti

3° Un curriculum vitae

4° Une copie du contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat D'apprentissage.

4.2.2 L'organisation de l'alternance intégrative

En lien avec le référentiel de formation des aides soignants, les Instituts de Formation du CHIVA ont pour mission de développer la professionnalisation des apprenants grâce à un dispositif d'alternance intégrative.

Ce dispositif est garanti grâce à l'ingénierie de formation, l'organisation logistique des stages et la coordination Instituts/Etablissements de soins. Le référentiel des stages des Instituts -ensemble des lieux de stage accueillant des élèves et élèves de l'Institut- a été déterminé en coordination avec les différents Instituts de la Région afin de répondre aux besoins de mise en stage de chaque Institut. Le référentiel respecte ainsi un principe commun de zonage départemental voire limitrophe. Le référentiel est réévalué chaque année selon les besoins et l'évolution du projet pédagogique.

Les stages doivent permettre d'aborder différents contextes :

- o Prise en soins d'enfants présentant une altération de leur état de santé physique et/ou mentale, soit stabilisée, soit en phase aiguë

- o Prise en soins d'enfants dans leur vie quotidienne

- o Au moins une période auprès d'enfants en situation de handicap physique ou psychique.

Le découpage intègre trois stages de 5 semaines chacun visent à explorer les trois missions suivantes de l'auxiliaire de puériculture et un stage de 7 semaines, réalisé en fin de formation, permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétences. Il doit être réalisé en continu et ne peut être fractionné.

Ces périodes peuvent être effectuées dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, associatif du champ sanitaire, social ou médico-social dans la mesure où le lieu de stage a été validé dans le référentiel de l'institut

Répartition des stages et lien avec les exigences

Période	Durée de la période	Contexte de la période	Missions de l'aide soignant explorées	Blocs de compétences concernées
A	5 semaines	Les périodes A, B et C doivent permettre dans leur ensemble d'aborder différents contextes : Prise en soins des enfants présentant une altération de leur état de santé physique et/ou mentale, soit stabilisée, soit en phase aiguë. Prise e soins d'enfants dans leur vie quotidienne	Les périodes A, B, C doivent permettre d'explorer les 3 missions, une période donnée pouvant être centrée sur une ou plusieurs missions : Mission 1 : Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale Mission 2 : Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences Mission 3 ; Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel	Chacune des périodes A, B, C doit porter sur tout ou partie des 5 blocs de compétences, l'ensemble des blocs devant être abordés sur l'ensemble des 3 périodes. – Bloc 1 : Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale – Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration – Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants – Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention – Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées
B	5 semaines			
C	5 semaines			

D	7 semaines	Période intégrative en milieu professionnel en fin de formation correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences	La période D doit porter sur les 3 missions de l'AP	La période D doit porter sur les 5 blocs de compétences de l'AP : – Bloc 1 : Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale – Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration – Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants – Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention – Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques
----------	-------------------	--	---	--

Au moins une période clinique doit être effectuée auprès d'enfants en situation de handicap physique ou psychique.

Au cours de ces stages, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end.

Pour les apprenants en cursus partiels, les stages sont répartis en fonction des diplômes antérieurs.

Un portfolio conforme (cf. modèle à l'annexe IV de l'Arrêté) permet d'assurer le suivi des périodes de formation en milieu professionnel effectuées par l'apprenant et d'évaluer l'acquisition progressive de ses compétences (prise en compte pour la validation de chaque bloc de compétences).

■ L'affectation des apprenants en stage

Il est réalisé en collaboration avec les responsables de promotions et s'inscrit dans un contexte territorial contraint. .

L'équipe pédagogique de l'IFAP identifie et propose des lignes de stage aux élèves. Ces lignes de stage sont réalisées par le coordonnateur de stage au regard des places proposées par le terrain, des typologies de stage à proposer, et des spécificités des différents lieux de stage de notre potentiel. L'étudiant peut négocier avec ses collègues de promotion un changement de ligne de stage au regard de ses objectifs

Les propositions des lignes de stage pour les EAP se font la 1^{ère} semaine de septembre en raison de la programmation de leur 1er stage le mois suivant. En cas de difficulté d'apprentissage, les formateurs référents peuvent modifier les lignes de stage.

Un rappel des principes de choix est réalisé au regard du contexte géographique et sanitaire et de la progression d'apprentissage.

Un listing des parcours annuels de chaque étudiant est ensuite affiché sur le tableau des promotions.

■ La préparation du stage

Les stratégies de préparation de stage sont développées au regard de la progression d'apprentissage et peuvent être ajustées en fonction des besoins des promotions.

Ce temps de préparation inclue obligatoirement :

- la distribution des documents administratifs nécessaires et l'énoncé des exigences en lien avec la posture de stagiaire
- des explications sur la durée horaire totale du stage déduit des 7h de « retour stage » et des éventuels fériés se trouvant dans cette période.
- les exigences en lien avec le retour stage (dernier vendredi de stage)

■ L'exploitation du stage

Une journée de « retour stage » est organisée pour chaque stage le dernier jour de celui-ci. Les élèves reviennent obligatoirement sur 7h de stage à l'IFAP. Les élèves sont d'abord invités à exprimer leur ressenti sur le stage, certains ayant vécu parfois des situations difficiles. Un bilan est réalisé avec les formateurs responsables et co-responsables de la promotion sur le contenu du stage (modalités, atteinte des objectifs, progression des apprentissages), sur l'analyse des pratiques professionnelles (travail de réflexion à l'aide de la méthodologie de résolution de problème pour l'identification de différentes composantes de la situation de soin, à partir de cas concrets, observations, rapports (selon objectifs définis), séquences sur le raisonnement clinique avec intervention possible des professionnels du terrain selon les thématiques abordées .

En liaison avec la démarche qualité des Instituts, une enquête de satisfaction des élèves par rapport à leur stage est réalisée. Cette enquête par questionnaire est analysée en fin d'année scolaire et un compte rendu global en réunion est organisé en fin d'année où sont invités tous les professionnels. Ces résultats sont également présentés en Conseil Technique. Par extension depuis quelques années certains établissements demandent également qu'une analyse des résultats les concernant leur soit envoyée.

■ La validation du stage.

Le formateur référent en institut effectue la synthèse de l'acquisition des blocs de compétences validés par l'apprenant sur la fiche récapitulative intitulée « Validation de l'acquisition des compétences » (cf. annexe VI de l'Arrêté), à partir des résultats d'évaluation obtenus à l'ensemble des périodes réalisées en milieu professionnel ainsi qu'aux modules de formation.

■ Le partenariat/collaboration IFAP/terrains de stage

Chaque structure de santé accueillant les élèves et élèves doit élaborer un projet de formation clinique permettant aux élèves de bénéficier d'un parcours professionnalisant notamment en les mettant en situation de travail. Celui-ci doit être construit en lien avec le projet de formation clinique des Instituts. L'instruction de la DGOS du 24 décembre 2014 rappelle que la mission d'encadrement des élèves bénéficie aussi aux soignants. Par les échanges avec les élèves, les soignants s'enrichissent et font progresser leurs pratiques. En outre que les stagiaires contribuent également à l'activité de soins. Par leur présence, ils contribuent à la qualité des soins, à la réflexion et à la recherche en soins. En cas de problématiques relatives à l'encadrement, une rencontre est réalisée avec les responsables des structures et un compte rendu d'entretien est porté à la connaissance de l'ensemble de l'équipe via le plan de classement SEO.

La liste des formateurs référents de stage ainsi que leurs coordonnées est transmise aux structures partenaires au mois d'octobre de chaque année. Une formation tuteurs de stage est organisée par le service de formation continue des instituts. En lien avec la démarche qualité, une enquête de satisfaction des partenaires est réalisée à l'aide de questionnaires.

■ Le rôle du formateur en stage : ses missions et rôles

➤ Accompagner l'élève à la construction des compétences attendues

- Développer la pratique réflexive ;
- Permettre l'expression du ressenti face à son stage ;
- Favoriser l'autoévaluation de sa pratique professionnelle ;
- Susciter le conflit sociocognitif en s'appuyant sur les ressources, les connaissances, les points clés ;
- Permettre de repérer l'acquisition des compétences, des actes/activités au regard des critères et indicateurs des compétences ;
- Permettre d'identifier ses axes de progression.

➤ Assurer les mises en situation professionnelles réglementaires

➤ Contribuer, avec les professionnels de terrain, à la professionnalisation des élèves

- Connaître le projet de l'unité et/ou du pôle et/ou de la structure ;
- Favoriser l'implication de l'élève dans le(s) projet(s) identifiés ;
- Définir avec le tuteur/maître de stage les objectifs ciblés en lien avec le(s) projet(s) et échanger sur les apprentissages de l'élève.
- Co-animer la visite de stage avec le ou les référents de l'encadrement ;

➤ Enrichir le partenariat IFAP/terrain

- Identifier les ressources et les difficultés (humaines et matérielles) de la structure d'accueil face aux situations apprenantes ;
- Partager, avec les professionnels, les réflexions et questionnements sur la formation : liaison régulière avec le tuteur de stage.

■ le suivi des élèves en stage

En cas de problème, une procédure est en place.

L'élève et/ou le responsable de l'encadrement se mettra en rapport :

- Avec le formateur référent
- Avec le responsable de promotion si le premier n'est pas joignable
- Avec le coordonnateur de stage si les précédents ne sont pas joignables.
 - Pour toute difficulté d'apprentissage ou de comportement inadapté signalé par la structure de stage à l'IFAP, le ou les responsables de la promotion se doivent de rencontrer les différents protagonistes en vue de répondre à la situation par un projet d'accompagnement personnalisé. Cette démarche fait l'objet d'un compte rendu d'entretien écrit archivé et transmis en copie au Directeur de l'IFAP
 - Tout soin ou comportement dangereux pendant le stage doit faire l'objet d'un rapport motivé adressé au Directeur de l'IFAP pour suite à donner
 - Tout incident grave constaté en stage par le stagiaire doit faire l'objet d'un compte rendu écrit daté et signé par lui-même, lequel sera remis au directeur de l'IFAP au cours d'un entretien individuel, en vue d'une suite à donner.

En cas d'absence pendant les stages

- Toute absence en stage doit être signalée par le stagiaire (à défaut par le service d'accueil ou par les Instituts).
- Elle doit être justifiée par un certificat médical ou par une autorisation exceptionnelle accordée par le Directeur de l'IFAP

■ L'accompagnement du processus de professionnalisation

Dans la formation clinique, les 770 heures ont une importance capitale dans la construction des compétences.

La compétence se caractérise par « *l'action réflexive qui a comme résultat l'adéquation aux demandes de l'environnement et l'ajustement des techniques à utiliser à la singularité et à l'originalité de chaque cas* ». (Pont, E. 2001, 2003). Le développement des compétences est lié à l'expérience et cette expérience va amener la capacité réflexive qui permet d'expliquer le schéma opératoire (processus mental par lequel l'apprenant met en œuvre une action)

Les apprenants sont toujours en construction de leurs compétences. Il existe différentes voies de construction des compétences (Wittorski, 2008) :

- Logique de l'action
- Logique de la réflexion et de l'action (alternance)
- Logique de la réflexion sur l'action (transformation en savoirs d'action et permet le transfert des éléments de compétence).

La compétence acquise correspond à une expérience permettant la mobilisation des savoirs théoriques, des savoirs pratiques, d'aptitudes, d'attitudes pour gérer les activités de soins et pour faire face aux situations complexes de travail. Wittorski (2008).

La visite de stage est une évaluation mais aussi une reconnaissance. L'apprenant se construit dans le regard de l'autre.

Les visites de stage doivent permettre d'identifier le processus de professionnalisation des apprenants tout au long du parcours :

- Donner du sens à l'évaluation des compétences.
- Repérer les éléments constitutifs des compétences attendues en formation initiale (attitude, comportement, positionnement, relationnelle, organisationnelle, technique,)
- Repérer le contexte dans lequel ce processus se construit :
- La mise en œuvre du projet d'encadrement
- La charge en soins
- Les contraintes organisationnelles
- Les conditions de travail (vécu, dimensions,)
- Les rapports sociaux au sein de l'équipe
- Les difficultés des tuteurs (familiarisation portfolio,)
- L'interprétation de l'évaluation des compétences par les professionnels dans une logique de progression d'apprentissage et de parcours pour les 2 filières :

■ Les documents qualité pour la traçabilité

➤ Portfolio

Ce document est remis à chaque élève

Il est utilisé :

- Au début du stage par l'EAP pour l'aider à formaliser ses attentes et les présenter au responsable.

- En milieu et fin de stage pour l'EAP et le responsable de la structure pour évaluer la progression d'apprentissage

➤ Outil de collaboration IFAP/Terrain

C'est un document qui permet de formaliser les temps de rencontre avec les professionnels du terrain dans l'objectif d'optimiser la qualité du stage et donc l'apprentissage des élèves.

Cet outil est à utiliser pour chaque unité de soins. Il est rempli par le formateur référent de stage à chaque rencontre avec les professionnels et est à remettre au formateur coordonnateur de stage en fin d'année scolaire. Un livret AS a été élaboré et validé en conseil technique en 2015

■ Qualification et agrément des stages

Notion de stages qualifiants (arrêté du 31 juillet 2009 modifié et instruction DGOS du 24 décembre 2014)

Les lieux de stage sont choisis en fonction des ressources qu'ils peuvent offrir aux élèves.

- Ils accueillent un ou plusieurs élèves.
- Un stage est reconnu « qualifiant » lorsque le maître de stage se porte garant de la mise à disposition des ressources, notamment la présence de professionnels qualifiés et des activités permettant un réel apprentissage.

Les critères de qualification d'un stage sont :

- L'établissement d'une charte d'encadrement : établie entre l'établissement d'accueil et les IFAP partenaires. Elle est portée à la connaissance des élèves. Elle formalise l'engagement des 2 parties dans l'encadrement.
- L'établissement d'un livret d'accueil et d'encadrement

Il comporte notamment :

- « Les éléments d'information nécessaire à la compréhension du fonctionnement du lieu de stage (type de service ou d'unité, population soignée, pathologies traitées, etc.),
- les situations les plus fréquentes devant lesquelles l'étudiant pourra se trouver,
- les actes et activités qui lui seront proposés,
- les éléments de compétences plus spécifiques qu'il pourra acquérir,
- la liste des ressources offertes à l'étudiant dans le stage,
- les modalités d'encadrement : conditions de l'accueil individualisé de l'étudiant, établissement d'un tutorat nominatif, prévision d'entretiens à mi-parcours, prévision des entretiens d'évaluation.
- Les règles d'organisation en stage : horaires, tenue vestimentaire, présence, obligations diverses »

➤ L'établissement d'une convention de stage

La convention est établie pour les stages organisés en dehors de l'établissement sur lequel est implanté l'IFAP. Elle est tripartite. Elle est signée par l'établissement d'enseignement, l'établissement d'accueil et l'étudiant. Elle précise les conditions d'accueil dans

un stage précis et les engagements de chaque partie. Elle note la durée du stage et précise les modalités de son évaluation et de sa validation dans la formation du stagiaire.

Cette convention peut être établie annuellement et comporter des avenants pour chaque stage.

4.2.3 Le dispositif de suivi du parcours des apprenants

➤ Le suivi pédagogique

Conformément au programme, un suivi pédagogique est instauré : il est assuré par les formateurs responsables de la formation tout au long de l'année

Finalités

- Permettre à l'élève de :

- se situer dans son parcours de formation
- Evaluer sa progression d'apprentissage
- Identifier ses difficultés éventuelles

Permettre au formateur de :

- Etablir un diagnostic en vue au besoin, d'un projet d'accompagnement personnalisé.
- Guider l'étudiant dans son cheminement pour la construction de son identité professionnelle et l'élaboration de son pré-projet professionnel
- Repérer les indicateurs d'évolution de l'étudiant pour la construction de son identité professionnelle et voire de son pré-projet professionnel
- Un outil de suivi pédagogique individualisé a été élaboré (annexe 3)

4.2.4 Le dispositif d'évaluation des apprenants (Arrêté du 10 juin 2021 définit les nouveaux référentiels de formation et de certification du diplôme d'Etat d'aide-soignant (DEAP) à partir de septembre 2021 et abroge l'Arrêté du 22 octobre 2005 au 30 juin 2022)

L'évaluation fait partie intégrante du processus d'apprentissage et du développement des compétences. Elle a pour fonction de soutenir les apprentissages des élèves et permet de donner des informations sur le niveau de compétence acquis. Les modèles convoqués diffèrent selon les objectifs pédagogiques poursuivis aux différentes étapes du cursus de formation des apprenants (contrôle, recherche de sens...).

L'approche compétence nécessite une l'évaluation continue de la progression des apprentissages des élèves dans le cadre d'une alternance intégrative formalisée. Le dispositif d'évaluation mis en place favorise une approche réflexive de l'élève par rapport à son parcours de formation. Au regard des modalités d'hybridation à mettre en œuvre, les évaluations en distanciel seront proposées dans certains modules.

Le dispositif mis en œuvre au sein des instituts de CHIVA recouvre 3 axes d'évaluation :

- *L'axe des ressources disponibles (internes et externes) ;*
- *L'axe de l'activité qui est celui de l'action contextualisée ;*
- *L'axe de la distanciation, de la prise de recul, du retour réflexif sur les stratégies d'action et la combinatoire des ressources⁴.*

⁴ Le Boterf G. Ingénierie et évaluation des compétences. Paris : Editions d'Organisation, 2005

Les modalités d'évaluation par bloc

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc de compétences
Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale <i>Module spécifique AP</i>	Etude de situation Evaluation des compétences en stage
	1bis - Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe	Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale <i>Module spécifique AP</i>	
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque <i>Module spécifique AP</i>	
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3 - Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. Evaluation de l'état clinique d'une personne <i>Module spécifique AP</i>	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en stage
	4 - Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Module 4. Mise en œuvre de soins adaptés, évaluation et réajustement <i>Module spécifique AP</i>	
	5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6 - Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. Relation et communication avec les personnes et leur entourage	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en stage
	7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des	8 - Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en stage

matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins		Evaluation des compétences en stage
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. Traitement des informations	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée
	11 - Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	Evaluation des compétences en stage

Evaluation théorique : L'évaluation des blocs de compétence

Les modalités d'évaluation et de validation sont spécifiques pour chaque module de formation et comportent des épreuves écrites, orales et/ou pratiques. L'évaluation des compétences acquises par les élèves est réalisée tout au long de la formation.

Dans le cadre du plan d'accompagnement à la réussite des apprenants, l'intégration de l'évaluation continue est prévue

Les modalités de ce type d'évaluation seront les suivantes :

- L'intégration d'une ou de plusieurs épreuves d'évaluation continue permettra de décliner 5 à 8 points maximum par UE soit 25 à 40% de la note
- Les projets relatifs à ce type d'évaluation feront l'objet d'un comité de lecture institutionnel au même titre que l'examen du sujet de l'évaluation finale
- L'information des apprenants concernant le dispositif d'évaluation continue sera réalisée lors de la présentation de chaque bloc /module
- Les sessions d'évaluation continue peuvent être intégrées à des travaux dirigés, travaux pratiques
- La validation des sessions d'évaluation continue est entérinée à la fin des cours du bloc mais les corrections des sessions seront proposées en collectif tout au long de l'unité d'enseignement pour permettre aux apprenants d'identifier leurs axes d'amélioration et leurs acquis
- Au niveau de la traçabilité, les points sont ajoutés à la note de l'évaluation finale à hauteur du découpage de points décidé par le coordonnateur du bloc de compétence
- Les points acquis en session 1 sont acquis et intégrés à la note de la session de rattrapage
- En cas d'absence injustifiée lors de la session d'évaluation continue, celle-ci sera notée à 0, la note finale sera calculée à la fin du bloc en enlevant les points qui étaient dédiés à la session d'évaluation continue.

En cas d'absence justifiée lors de la session d'évaluation continue, l'apprenant ne perd ni ne gagne des points et ne bénéficie pas du dispositif

d'aide à la réussite, l'évaluation finale sera comptabilisée sur 20.

L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt à chaque module de formation constituant le bloc de compétence. Il ne peut pas y avoir de compensation entre module.

Le formateur référent en institut effectue la synthèse de l'acquisition des blocs de compétences validés par l'apprenant sur la fiche récapitulative intitulée « Validation de l'acquisition des compétences » (cf. annexe VI de l'Arrêté), à partir des résultats d'évaluation obtenus à l'ensemble des périodes réalisées en milieu professionnel ainsi qu'aux modules de formation

Validation du diplôme si obtention et validation des 5 blocs de compétences acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel. En cas de non validation d'un bloc de compétences, l'élève bénéficie d'une session de rattrapage par année dans la limite de quatre sessions de jury. Lorsque les conditions de validation ne sont pas remplies à l'issue des épreuves de rattrapage, l'élève peut se réinscrire et suivre les enseignements des blocs de compétences non validés. Des frais de scolarité correspondant aux volumes horaires nécessitant une nouvelle validation peuvent être demandés. L'élève est autorisé à redoubler une fois.

Evaluation clinique

L'évaluation des compétences acquises par l'élève est assurée par l'institut de formation et par le tuteur de stage tout au long de la formation (cf. modalités d'évaluation à l'annexe III de l'Arrêté). En fonction des modules concernés, l'évaluation peut être réalisée en situations simulées. L'article 5 de l'arrêté du 10 juin 2021 énonce : « *L'évaluation des compétences acquises au cours de chaque période de formation réalisée en milieu professionnel est prise en compte pour la validation de chaque bloc de compétences. Le responsable de la structure d'accueil ou maître de stage ou le cas échéant le maître d'apprentissage lorsque le stage est effectué par un apprenti auprès de son employeur, désigne un tuteur de stage qui assure l'encadrement du stagiaire. Le formateur référent de l'institut de formation assure le suivi du stagiaire au sein de l'institut de formation. En cas de difficulté, un entretien entre le maître de stage, le tuteur de stage, le formateur référent en institut et l'apprenant est préconisé. Les objectifs de stage, le cas échéant, sont réajustés.*

A l'issue de chaque période de formation en milieu professionnel le tuteur de stage ou le maître de stage évalue les compétences acquises sur la base des critères mentionnés dans le portfolio. Une feuille d'évaluation de chaque période de formation en milieu professionnel conforme au modèle présenté à l'annexe V du présent arrêté est remise à l'apprenant au cours d'un entretien. »

5. Le développement de la qualité et de la sécurité des soins

5-1 La simulation en santé

Une méthode centrée sur la gestion des risques : « jamais la première fois sur le patient »

L'article 3 de l'arrêté du 10 juin 2021 stipule : « Les outils de simulation en santé sont utilisés pour favoriser les apprentissages pratiques et gestuels. L'inter professionnalité est recherchée. »

Le Programme National pour la Sécurité des Patients 2013-2018 préconise, dans son axe 4, le développement de l'enseignement par la simulation comme un outil d'amélioration du travail en équipe et de la sécurité des soins.

Aujourd'hui il est demandé aux professionnels de la santé de pratiquer et de s'impliquer dans la sécurité et la qualité des soins. Or, le référentiel de formation aide-soignant de 2005, ne formalise pas clairement le rôle de l'Aide-soignant dans cette gestion des risques et de la sécurité associée aux soins. Seuls certains éléments sont indirectement abordés dans le cadre des actes et activités associés aux modules. Le projet a donc pour ambition de faciliter l'intégration de la culture qualité aux futurs professionnels AS formés au sein de notre IFAP. En parallèle du système de management par la qualité des instituts auquel sont associés les apprenants, il s'agit d'inscrire l'enseignement apporté aux élèves dans la dynamique qualité et gestion des risques tout au long de leur parcours de formation.

La finalité est de former les élèves auxiliaires de puériculture à la culture qualité, dès leur entrée en formation, de manière à impliquer les futurs professionnels de santé à la gestion des risques.

A l'issue de leur parcours de professionnalisation, dans le cadre du projet pédagogique, les élèves auxiliaires de puériculture devront être capables :

- d'analyser de manière multidimensionnelle une situation de soins au regard de la qualité gestion des risques, avérés ou a priori.
- de s'impliquer dans la mise en œuvre d'actions au service de la qualité sécurité des soins.
- de mettre en valeur les actions mises en place, et à mettre en place, dans le cadre de l'amélioration continue.

Nous utilisons la simulation pour améliorer la sécurité des soins

- permet d'aborder des situations prévalentes pour préparer les apprenants à la pratique réelle
- permet d'aborder des situations professionnelles difficiles et d'améliorer sa capacité à faire face
- permet la reconstitution des événements indésirables liés aux soins.

La simulation en santé est basée sur la une contextualisation au plus près du réel grâce à l'infrastructure dont nous disposons (laboratoire de simulation en santé)

Une séance de simulation vise trois dimensions de fidélité :

Fidélité psychologique : fait référence au degré avec lequel le participant accepte la simulation comme une alternative valable à la réalité

Fidélité de l'équipement : fait référence au degré avec lequel le simulateur reproduit l'aspect et le comportement de l'équipement réel

Fidélité de l'environnement : fait référence au degré avec lequel le simulateur (et son environnement) reproduisent les indices visuels et sensoriels réel.

Lors d'une séance de simulation, l'équipe de formateurs est composée au minimum d'un animateur et d'un technicien. Ils sont tous deux formés à la simulation. Les participants à cette séance sont invités à prendre en charge un patient. Les actions sont retransmises en direct dans une salle adjacente au laboratoire.

Une méthode interactive basée sur trois étapes essentielles

Le briefing : cette étape est menée par le formateur-animateur qui va accompagner les candidats et les intervenants de la séance. Il va leur expliquer les objectifs d'apprentissage de la séance, faire découvrir l'environnement de la simulation (fonctionnement du mannequin, matériel mis à disposition, durée de la séance, ...). Afin d'augmenter la fidélité à l'environnement, il est demandé aux candidats de revêtir leur tenue ainsi que de porter le matériel habituel (ciseaux...). Une dernière étape du briefing concerne l'esprit de non-jugement qui doit régner lors de ces séances. Dans une séance, l'erreur fait partie de l'apprentissage et doit servir à l'amélioration de la prise en charge future des vrais patients.

L'action : lors de la simulation proprement dite, il n'y a aucune interaction entre les apprenants et l'équipe de formateurs. Ils sont seuls dans la pièce et doivent s'occuper du patient-mannequin durant un temps déterminé. Le rôle du formateur-technicien est notamment de gérer l'aspect audio-visuel. L'intervention est retransmise via quatre caméras. L'ensemble de ce qui est dit et réalisé est enregistrée et peut être utilisé au débriefing. Lors de chaque séance, le mannequin est programmé suivant un scénario préétabli et les paramètres sont établis au regard des étapes de la situation.

Le débriefing : l'étape qui suit la mise en situation est appelée débriefing. Le formateur-animateur va décortiquer l'action vécue par les élèves ou professionnels. Il va amener les apprenants à verbaliser leurs analyses. Plusieurs points sont abordés : le vécu par rapport à la simulation et sa fidélité, la réalisation des gestes techniques, la gestion de la situation sur le plan de la communication avec le patient et des

relations interprofessionnelles. Pour chacun des points discutés, l'action peut être visualisée à nouveau et commentée afin de mettre en évidence les éléments à retenir et les améliorations à effectuer lors d'une future prise en charge de ce type.

La simulation est une méthode qui nécessite une formation et une préparation

L'équipe pédagogique est constituée de 14 cadres de santé, deux d'entre eux ont obtenu un diplôme universitaire d'enseignement par la simulation, les autres cadres chargés de formation ont été formés par leurs pairs. L'intégration de la simulation dans les projets pédagogiques a nécessité une implication forte de chacun. L'équipe a pris appui sur les recommandations HAS pour élaborer un règlement intérieur et une charte déontologique permettant d'assurer la qualité des séquences proposées.

L'utilisation des technologies spécifiques est intégrée à la pratique

- **les mannequins « moyenne fidélité »**

Le laboratoire est équipé deux mannequins « moyenne fidélité » interactifs. Pilotés à distance par un instructeur, ils sont capables de répondre aux questions des candidats, ils produisent des sons cardiaques et respiratoires perceptibles à l'auscultation, ils peuvent être équipés d'une voie veineuse, d'un drain thoracique, subir une trachéotomie, reproduire tous les troubles du rythme cardiaque possibles... Après avoir programmé des scénarios réalistes, ils permettront de simuler les pathologies et situations auxquelles sont confrontés quotidiennement les professionnels de santé.

- **Le système audio-vidéo**

La structure est équipée de 3 caméras par chambre et d'un système de retransmission des images dans 2 salles de cours en simultanée, un logiciel de traitement des images permet de retravailler les images, un système audio avec micro et tablette tactile de gestion des réactions du mannequin permet à un formateur de faire évoluer la situation du « patient mannequin » tout au long du scénario.

Le projet cible des situations professionnelles complexes permettant à l'apprenant d'améliorer sa capacité à faire face

Le projet doit permettre de développer un programme sur l'année de formation, non plus en ciblant uniquement des soins prévalents, mais faisant davantage de liens avec les EIAS survenus sur le terrain, et les situations critiques liées à ces événements. L'objet étant de préparer au mieux les EAP à se positionner face à des situations complexes et ayant une criticité potentielle avec un regard sur les risques liés aux soins pour les personnes prises en charge et pour les soignants.

Nous articulons la démarche autour des modules qui mettent en exergue la qualité, sécurité dans les soins.

Cette situation sera analysée de manière multidimensionnelle et permettra de rendre concrète la démarche de sécurité dans les soins. Seront abordés la prise en charge pluri professionnelle, l'échange d'informations ainsi que la formalisation des transmissions utiles à la continuité des soins dans une approche globale, centrée sur le patient. Le débriefing permettra de faire un focus sur la criticité de la situation et les points de vigilance que l'EAP doit cibler en termes de transmissions d'informations nécessaires à la continuité des soins pour le patient, dans le respect du secret professionnel et des règles déontologiques.

Le projet cible des situations prévalentes pour préparer les apprenants à la pratique réelle et au travail en inter professionnalité

Des points essentiels sont retenus dans ce projet

- L'EI doit être immergé dans une situation de travail. Il doit être capable d'effectuer une analyse de cette situation ainsi que de sa pratique.
- L'apprentissage par simulation est mis en œuvre dès le premier semestre.
- Un apprentissage par la simulation moyenne fidélité est introduit dès le début de la formation
- Des grilles d'évaluation/observation en lien avec les indicateurs et critères de chaque compétence sont élaborées et utilisées lors des séquences de simulation.
- L'apprentissage par la simulation en formation initiale AP est utilisé dans les différents modules
- Un règlement intérieur et une charte déontologique sont diffusés aux utilisateurs du laboratoire et apprenants avant toute séquence de simulation conformément aux recommandations de bonnes pratiques diffusées par l'HAS
- Une autorisation concernant le droit à l'image est signée par tout apprenant et utilisateur avant les séquences réalisées au laboratoire de simulation en santé
- 2 formateurs référents sont identifiés dans l'équipe avec une expertise acquise par un DU de simulation en santé

5-2 L'initiation au questionnement vers une culture recherche

L'amélioration de la sécurité des soins est un enjeu pour les systèmes de santé occidentaux. Pour cela, deux principaux leviers ont été mis en œuvre : « *la mise en place de démarches continues d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, et le développement d'une culture de sécurité des soins* »⁵. Cette dernière constitue « *un élément préalable incontournable à prendre en compte pour mener de manière efficace des actions d'amélioration de la sécurité des patients* »⁶.

Pour la Haute Autorité de Santé, « *l'importance de la culture de sécurité pour la sécurité des soins réside dans ce qu'elle participe à l'élaboration d'un ensemble cohérent et intégré de comportements des professionnels, et donc aux performances des organisations de santé* »⁷. L'un des enjeux fondamentaux, en formation initiale aide soignante est donc de développer un questionnement en lien avec la culture recherche afin de participer à l'émergence de professionnels impliqués dans le développement de la culture sécurité.

⁵ Ocelli P. (2010), Rapport HAS décembre 2010, *La culture de sécurité des soins : du concept à la pratique*, [disponible en ligne]

http://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2011-02/culture_de_securite_des_soins_du_concept_a_la_pratique.pdf

⁶ HAS, Développer la culture de sécurité, [disponible en ligne] http://www.has-sante.fr/portail/jcms/r_1497866/fr/developper-la-culture-de-securite

⁷ Ocelli P. (2010), op. cit.

L'orientation stratégique de notre approche est de permettre aux élèves aides soignants, en lien avec la culture qualité, de construire une identité professionnelle fortement orientée vers l'amélioration de la qualité des soins par le raisonnement réflexif et la recherche de sens dans ses pratiques.

Pour prioriser l'objectif de professionnalisation, il s'agit de préparer les élèves à se questionner à partir de situations de soins.

5.3 Le projet E ingénierie et innovation numérique

Dans un contexte de profondes mutations de l'enseignement supérieur et d'évolution des usages et des publics, l'IFMS du CHIVA poursuit son projet pour accompagner sa transformation pédagogique et numérique afin de soutenir la réussite des apprenants.

Ce projet s'inscrit dans la stratégie numérique de l'enseignement supérieur et de la recherche. 2020 restera l'année marquée par une crise sanitaire majeure sans précédent qui a impacté profondément nos organisations avec un développement rapide d'innovations numériques au service d'une ingénierie pédagogique réinventée. Considérer tous ses élèves comme présents sur l'institut n'est plus donné pour acquis, notre projet pose ainsi la question de la place du présentiel, de son sens, des options possibles pour maintenir le niveau de qualité de nos prestations. Il s'agit de concevoir l'avenir comme une opportunité pédagogique pour renouveler nos pratiques et développer chez les apprenants une plus grande autonomie.

Pour répondre aux défis que pose cette transformation, l'équipe a déjà mis en œuvre une méthode qui vise la planification des sessions de formation en cohérence avec l'axe qualité de notre projet d'institut.

Plusieurs facteurs sont à considérer dans la détermination de la bonne modalité de formation :

- Les objectifs poursuivis par la formation, les choix pour cibler les sessions de formation à distance sont en lien avec les objectifs visés
- Les ressources disponibles (matérielles, humaines et financières), ce projet requiert des ressources au niveau des apprenants et des formateurs (outils de connexion nécessaires, matériel informatique compatible..)
- Les délais de préparation et diffusion, ce projet engendre une refonte profonde du projet pédagogique et sa mise en œuvre nécessite une analyse et une mise en œuvre à planifier dans la durée

Les enjeux sont de 2 ordres

- La déclinaison de parcours de professionnalisation qui permettent de conserver un accompagnement de qualité tout au long de la formation
- La mise en place de l'hybridation du parcours de formation avec une alternance raisonnée et réfléchie entre formation à distance (e-learning) et présentiel, mais aussi par un apprentissage plus souple, qui minimise les contraintes géographiques et temporelles

Quelques définitions

Formation à distance

« Système de formation qui permet à un étudiant d'apprendre seul ou en situation de collaboration, à l'aide de matériel didactique approprié, par différents moyens de communication et avec le soutien à distance de l'enseignant et de personnes-ressources. »

<https://www.enseigner.ulaval.ca/ressources-pedagogiques>

Formation hybride

« Système de formation qui comprend, en proportion variable, des activités de formation offertes en présence physique des élèves et de l'enseignant ainsi que des activités de formation à distance, synchrones ou asynchrones. »

<https://www.enseigner.ulaval.ca/ressources-pedagogiques>

Formation Co modale

« Système de formation où coexistent de façon simultanée les modes de formation en présentiel et à distance, ce qui permet à l'étudiant de choisir sur une base hebdomadaire le mode de diffusion qui lui convient, en fonction de ses besoins ou de ses préférences. »

<https://www.enseigner.ulaval.ca/ressources-pedagogiques>

Apprentissage en ligne

« Moyen d'apprentissage basé sur l'utilisation de technologies permettant l'accès à des activités de formation diffusées par l'intermédiaire de médias numériques. L'apprentissage en ligne peut être utilisé en formation à distance et peut également servir comme soutien à l'apprentissage dans la formation en présentiel. »

<https://www.enseigner.ulaval.ca/ressources-pedagogiques>

Activités asynchrones

« Activités qui se déroulent en des temps différents au choix de chaque personne : étudiant ou enseignant. »

<https://www.enseigner.ulaval.ca/ressources-pedagogiques>

Activités synchrones

« Activités offertes à l'aide d'un outil de communication en temps réel qui permet la présence simultanée et l'interaction entre les personnes concernées. » <https://www.enseigner.ulaval.ca/ressources-pedagogiques>

Classe virtuelle

La classe virtuelle est une modalité de formation à distance mettant en présence des personnes situées en des lieux géographiques différents grâce à une interface web. C'est à la fois un outil informatique issu des nouvelles technologies de l'information et des télécommunications et

une manière innovante de dispenser un enseignement. Elle nécessite une adaptation de la pédagogie tant dans le format de la formation que dans l'animation des sessions de formation.

Encadrement des élèves à distance

« *Ensemble d'activités liées à l'apprentissage qui consiste principalement à accorder un soutien aux élèves, que celui-ci soit d'ordre pédagogique, technologique ou administratif.* » <https://www.enseigner.ulaval.ca/ressources-pedagogiques>

Sérious Game

" *Les Serious Games (ou jeux sérieux) sont des applications développées à partir des technologies avancées du jeu vidéo, faisant appel aux mêmes approches de design et savoir-faire que le jeu classique (3D temps réel, simulation d'objets, d'individus, d'environnements...) mais qui dépassent la seule dimension du divertissement.* " Définition du CERIMES, Centre de ressources et d'informations sur le multimédia pour l'enseignement supérieur, <http://www.cerimes.fr/>

Hybridation

« *Le terme hybridation fait référence à un mélange entre l'enseignement en présentiel et l'enseignement à distance. Plus précisément, c'est « une combinaison ouverte d'activités d'apprentissage offertes en présence, en temps réel et à distance, en mode synchrone ou asynchrone »* APOP, 2012⁸.

MOOC

« *Une formation en ligne ouverte à tous (FLOT), aussi appelée cours en ligne ouvert et massif (CLOM), ou MOOC (massive open online course en anglais), est un type ouvert de formation à distance capable d'accueillir un grand nombre de participants* » <https://www.ac-amiens.fr/252-mooc.html>

SPOC

« *Le terme SPOC provient de l'acronyme anglais Small Private Online Course. Il s'agit d'un dispositif pédagogique en ligne complet destiné à un nombre limité de participants afin de permettre une vraie interaction entre l'apprenant et l'encadrant.* » <http://blogs.univ-poitiers.fr/glossaire-mco/2015/03/27/small-privacy-online-course/>

E learning

« *Le e-learning consiste en « l'utilisation des nouvelles technologies multimédias de l'Internet pour améliorer la qualité de l'apprentissage en facilitant d'une part l'accès à des ressources et à des services, d'autre part les échanges et la collaboration à distance »* Commission européenne, 2001.

Le projet intègre d'ores et déjà les axes de développement suivants

- Scénarisation de cours en ligne
- Tutorat à distance
- Sécurisation et développement des environnements d'apprentissage en ligne

⁸ Association pour les Applications Pédagogiques de l'Ordinateur au Postsecondaire. (17 avril 2012). La classe hybride, un équilibre encore provisoire! Récupéré de <https://apop.qc.ca/fr/capsule/la-classe-hybride/>

- Intégration de séquences d'apprentissage dans le cadre de serious game
- Conception de formations en E Learning
- Conception de scénario pédagogique dans les dispositifs utilisant le numérique
- Évaluation dans les dispositifs d'apprentissage en ligne
- Classe inversée
- Utilisation des réseaux sociaux et les outils du Web 2.0 dans l'enseignement
- Scénarisation d'un MOOC/CLOM
- Développement de pédagogies innovantes utilisant les TICE.
- Tout autre formation jugée utile pour le développement des compétences en TICE et le partage des bonnes pratiques dans le domaine des technologies éducatives.

Toute l'organisation mise en œuvre devra permettre d'optimiser l'utilisation des ressources enseignantes et des ressources pédagogiques. Dans tous les cas, la relation pédagogique de proximité restera centrale : quel que soit le support utilisé, élèves et équipes pédagogiques sont en relation permanente pour des dispositifs de médiation ou de remédiation.

L'objectif prioritaire : la qualité des parcours et de la professionnalisation des apprenants.

6.Evaluation du projet

6.1 L'évaluation de la qualité de formation

Pour s'adapter à l'évolution des besoins des usagers du système de santé, garantir la qualité de son enseignement et optimiser les conditions de formation, la direction des Instituts de Formation du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées d'Ariège décline une politique qualité autour de 3 axes :

- Amélioration continue de la qualité de nos prestations et de nos pratiques selon une approche processus
 - élaboration en équipe de fiches processus
 - travail collaboratif avec mise en place d'un groupe apprenant en vue de l'analyse des processus mis en œuvre
 - examen des processus et indicateurs de résultats en revue de direction
 - audits, EPP
 - revues de direction

- Implication et écoute des personnes en formation et des partenaires
 - questionnaires de satisfactions (cf. Annexes 5.6)
 - réunions annuelles de concertation
 - rencontres ponctuelles des partenaires
 - instances
 - travail collaboratif du groupe apprenant pour améliorer les processus

- Prévention et gestion des risques en lien avec nos activités

Afin de proposer une formation attractive de qualité, d'améliorer l'offre et d'en accroître la pertinence vis-à-vis des besoins des apprenants, les programmes de formation et les enseignements sont évalués à partir d'indicateurs qualités référencés.

L'application de cette politique est directement liée aux compétences des professionnels engagés dans le projet. Une organisation rigoureuse est nécessaire pour garantir en permanence la fiabilité de nos services.

L'adaptation de formation dispensée aux attentes et aux besoins des apprenants et partenaires se mesure tant par la satisfaction des apprenants et des partenaires aux prestations que nous avons proposées que dans cadre de projets collaboratifs que nous pouvons mener.

L'indicateur à suivre est le taux de satisfaction des apprenants et des partenaires.

6.2 L'évaluation du projet pédagogique

L'évaluation du projet pédagogique repose sur la mise en œuvre des moyens décrits dans celui-ci, et aussi sur les analyses de résultats.

- **Les instances et le dispositif de suivi du projet**

Le dispositif mis en œuvre doit permettre d'inscrire les projets dans une démarche d'amélioration continue de la qualité

- Les instances (Article 38 de l'arrêté du 10 juin 2021)
 - instance compétente pour les orientations générales de l'institut
 - section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves
 - section compétente pour le traitement des situations disciplinaires
 - section relative aux conditions de vie des élèves au sein de l'institut

- Les réunions d'équipe

Ces réunions sont organisées hebdomadairement, elles favorisent, outre les échanges, des temps de travail au service de la formation et déterminées à partir de l'évaluation de la mise en œuvre du projet (travail sur enseignement clinique, suivi pédagogique, ...).

Des réflexions sur l'optimisation des pratiques pédagogiques en lien avec les travaux déjà réalisés ou ceux qui seront réalisés au cours de l'année, par les formateurs.

- Les journées pédagogiques

4.5 journées pédagogiques sont programmées dans l'année. Elles permettent de mettre en œuvre des bilans et réflexions d'équipe sur des thématiques pédagogiques.

- Le suivi auprès des intervenants et partenaires (cf. Annexes 6)

Un bilan est fait régulièrement avec les intervenants et lors des commissions de stage, les professionnels sont sollicités pour donner leurs opinions, en lien avec la mise en œuvre du projet de formation. Un groupe apprenant constitué d'un délégué EAP par site, de 3 délégués EIDE (1 par promotion), de la direction, du coordonnateur des stages et d'un formateur par filière et par année de formation participe à l'évaluation de la qualité des processus pédagogiques mis en œuvre tout au long de l'année.

L'équipe pédagogique des instituts de formation du CHIVA a élaboré des outils permettant de mettre en place une enquête de satisfaction

L'exploitation des données de ces outils est utilisée comme indicateur d'évaluation du projet pédagogique et permet un réajustement si nécessaire.

La qualité des enseignements, du contenu des modules et des évaluations est évaluée à chaque fin de module de manière anonyme par un questionnaire en ligne. L'évaluation de la qualité de l'encadrement sur les terrains de stage est faite également à chaque retour de stage, par un questionnaire de satisfaction.

L'employabilité, fondamentalement entendue comme la capacité à être employé, est également évaluée par l'intermédiaire d'un suivi post formation.

➤ Les revues de direction

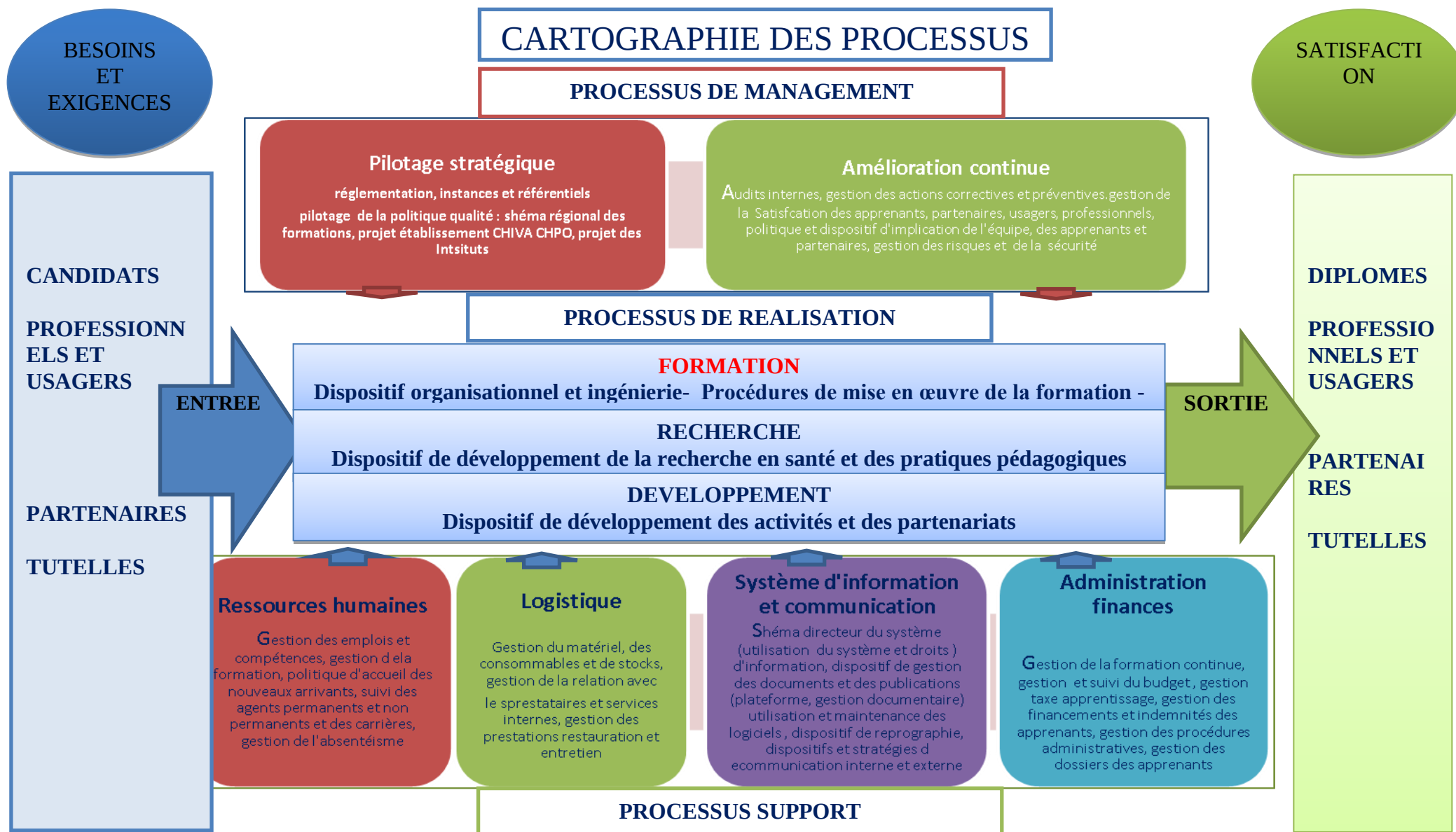
Une revue de direction annuelle est organisée en juillet, elle permet de formaliser l'évaluation du projet pédagogique à partir d'indicateurs intégrés à des tableaux de bord pilotés par la direction.

Les indicateurs portent notamment sur l'attractivité de l'institut, la réussite des apprenants dans leurs parcours la qualité du suivi des apprenants, la qualité du dispositif d'alternance, la certification.

- Le nombre de candidats au concours (avec comparatif sur 3 années et comparatif avec les autres IFAP de la région)
- Le nombre d'élève admis
- Le nombre d'abandons en cours d'étude
- La réussite aux différents modules
- Taux de réussite au diplôme
- Le nombre de redoublements
- Le nombre de parcours soutenus avec contrats pédagogiques
- Le nombre de chartes d'encadrement signées
- Le suivi des processus pédagogiques dans le cadre de la démarche qualité ISO 9001

Annexes

Annexe 1 : cartographie des processus



Annexe 2 : cahier des charges nouveaux intervenants

NOM ET PRENOM DE L'INTERVENANT :**Cahier des charges pour la participation d'un intervenant extérieur à une activité pédagogique dans les Instituts de Formation en Soins Infirmiers et d'Auxiliaires de puériculture du CHIVA****1. Présentation générale du projet****• Le contexte**

Dans le cadre de la démarche qualité de la formation initiée depuis 2008 à l'IFAP-IFAP de Pamiers, la direction et l'équipe pédagogique ont mené une réflexion sur l'élaboration d'un cahier des charges pour la participation des intervenants extérieurs tant en formation initiale qu'en formation continue.

Le projet s'inscrit, notamment, dans le cadre du Code de la Santé Publique :

- Arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux
- Arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier
- Arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif au diplôme d'Etat d'aide-soignant

Les différents acteurs travailleront en cohérence avec, en particulier, les valeurs de la charte de fonctionnement des formateurs de l'IFAP-IFAP de Pamiers

• Les objectifs du projet

L'action de formation dans lequel peut être impliqué un intervenant extérieur s'appuie sur les axes des projets pédagogiques infirmier, aide-soignant et de formation continue élaborés en 2010 et réactualisés en 2014 dans le cadre de la démarche qualité.

Il s'agit :

- d'optimiser la cohérence dans les pratiques professionnelles de l'ensemble de l'équipe
- d'optimiser la collaboration avec les intervenants extérieurs

• les documents remis à chaque nouvel intervenant

Lors de l'intégration d'un intervenant extérieur, plusieurs documents lui seront remis pour information :

- Le cahier des charges
- Le règlement intérieur
- les consignes d'évacuation en cas d'incendie .
- La synthèse du projet des instituts
- La charte déontologique des jurys

2. La construction de l'intervention

Les objectifs spécifiques de l'intervention sont en cohérence avec les référentiels de formation et les projets pédagogiques de l'IFAP-IFAP.

Les cadres de santé chargés de formation restent maîtres du pilotage du point de vue de la conception, de l'élaboration, de la réalisation et de l'évaluation de l'action. Ils déterminent les objectifs de la séquence jusqu'à sa réalisation complète et son évaluation.

L'intervention repose sur une analyse effectuée au préalable par les cadres de santé chargés de formation. Elle sera adaptée au public concerné. Compte tenu que celle-ci s'articule avec d'autres séquences, elle s'inscrit dans une progression d'apprentissage et s'adresse à un groupe d'élèves ou d'élèves.

Un entretien préalable entre le cadre de santé chargé de formation et l'intervenant détermine les objectifs spécifiques, le cadre de l'intervention, les méthodes pédagogiques, le calendrier et les outils utilisés.

Le Directeur et la responsable pédagogique sont avisés, pour validation, de la mise en place de ces interventions. Une demande de cours écrite doit être faite par le cadre de santé chargé de formation quinze jours au moins avant l'intervention.

3. Les critères qualité

Ces critères sont déterminés au regard du projet pédagogique et des exigences qualité du processus de formation.

Ils se déclinent comme suit :

1. La qualification et la formation de l'intervenant dans le domaine concerné par son enseignement

Pour des interventions dans le cadre des unités d'enseignements 1 et 2 en lien avec l'université, des qualifications précises sont requises et nécessitent la transmission d'un curriculum vitae ainsi qu'une lettre de candidature. (dossier d'habilitation)

2. L'engagement de l'intervenant à :

- a. à respecter les individus, dans leurs droits et leur dignité, sans discrimination sociale, culturelle, ethnique, de sexe ou d'appartenance religieuse.
- b. à respecter la charte déontologique dans le cadre de participation à des jurys
- c. à respecter les horaires d'intervention par respect pour les élèves et les élèves et à prévenir l'IFAP-IFAP en cas de retard inopiné ou d'annulation.
- d. à solliciter le cadre de santé chargé de formation, quinze jours avant l'intervention, pour la réservation du matériel logistique (micro, rétroprojecteur) et pour la reproduction de supports pédagogiques.
- e. à proposer une bibliographie.
- f. à avertir le cadre de santé, dès que possible, s'il ne souhaite pas reconduire ses interventions l'année suivante et à proposer un remplaçant de qualité égale si cela est possible.

4. Les modalités de l'intervention

Une fois l'intervention validée par la direction, l'intervenant retenu est sollicité pour assurer une ou plusieurs interventions pédagogiques. Il reçoit un courrier, signé de la direction de l'IFAP-IFAP, qui lui précise le thème, la date et l'heure de chaque séquence, accompagné d'une fiche de renseignements le concernant à compléter.

L'intervenant doit obligatoirement fournir cette fiche au secrétariat, faire connaître le statut de sa rémunération sur cette même fiche, et apporter les pièces justificatives nécessaires à son paiement s'il souhaite être rémunéré.

Les supports pédagogiques utilisés (diaporama,...) par l'intervenant doivent être remis au cadre formateur avant l'intervention.

L'intervention peut se dérouler en présence du cadre formateur responsable de la séquence.

L'intervention est évaluée dans le cadre d'un bilan pédagogique annuel à partir d'une enquête de satisfaction auprès des élèves et des élèves. Ce bilan est communiqué à l'intervenant afin de pouvoir envisager des réajustements éventuels.

Une enquête est également envoyée à chaque intervenant extérieur afin qu'il donne son avis sur la qualité de son accueil et de son intégration dans les prestations de formation des instituts.

La participation d'un intervenant extérieur se fait en fonction d'un projet spécifique et cela n'engage aucune reconduction tacite pour l'année scolaire à venir. Toutefois, l'IFAP-IFAP s'engage à avertir l'intervenant dans les plus brefs délais en cas de non reconduction.

5. La validation des Unités d'Enseignements et des modules de formation

L'évaluation, faisant partie intégrante de l'intervention, est mise en place dès la phase d'élaboration entre le cadre de santé chargé de formation responsable du projet et l'intervenant :

- Les sujets sont élaborés en cohérence avec les interventions et les critères d'évaluation des référentiels de formation.
- Les modalités de correction de l'évaluation sont déterminées avec l'intervenant extérieur.

L'avis de l'ensemble de l'équipe pédagogique est sollicité lors des comités de lecture des sujets d'évaluation.

6. Les ressources

Les intervenants sont accueillis par un formateur. Il est mis à leur disposition, dans chaque salle de cours, du matériel pédagogique adapté : ordinateur, vidéoprojecteur, tableau.

Le CRPD (centre de ressources pédagogiques et documentaires) met à la disposition des professionnels des ouvrages spécialisés.

Dans le cadre du droit à la propriété intellectuelle, après accord de l'intervenant, les supports pédagogiques utilisés peuvent être installés sur le portail informatique de l'IFAP-IFAP et mis à disposition des élèves et élèves. Leur utilisation reste sous le contrôle de l'équipe pédagogique et dans le respect du socle commun des connaissances.

7. Le règlement intérieur et les consignes de sécurité

Lors de la signature du cahier des charges, un exemplaire du règlement intérieur des instituts est remis à chaque intervenant.

Quel que soit le lieu des interventions, tous les intervenants sont informés des consignes de sécurité à respecter dans le cadre de leurs missions:

La direction de l'IFAP se tient à la disposition des intervenants si besoin.

Fait à Pamiers, en double exemplaire, le

Nom, Prénom de l'intervenant :

**Nom, Prénom du cadre de santé
formateur, responsable de l'UE ou du
module :**

Signature :

Signature :

Annexe 3 : Charte déontologique du laboratoire de simulation

CHARTE DEONTOLOGIQUE DES ATELIERS DE SIMULATION

➤ **Objet de la charte**

La charte de déontologie engage tous ses membres, elle est le fondement éthique de leur pratique.

Elle repose sur les valeurs portées par la déclaration universelle des droits de l'Homme et les valeurs propres à l'équipe des Instituts de formation du CHIVA.

Son but est d'établir un cadre protégeant le ou les formés, mais aussi les formateurs et les personnes associées dans le cadre des rôles de « patients standardisés », les autres parties prenantes, directes ou indirectes, dans la relation formateur-formé.

➤ **Articles**

Article 1 - Formation professionnelle initiale et continue

Le formateur a reçu une formation spécifique à la simulation en santé. Il s'engage à utiliser la simulation selon le guide des bonnes pratiques validé par l'HAS.

Article 2 – Posture d'accompagnement

Compte tenu des implications psychologiques de la pratique de la simulation, en particulier concernant les débriefings, le formateur atteste d'une démarche de travail sur lui-même lui permettant d'accompagner au mieux les apprenants durant toutes les séquences de simulation qu'il supervise. La posture du formateur est en lien avec les valeurs professionnelles et les principes éthiques recommandés dans les bonnes pratiques

Article 3 – Posture réflexive

La politique APP de la structure prévoit des temps d'analyse de la pratique des formateurs impliqués dans les séquences de simulation.

Cette analyse est assurée en individuel ou en collectif par un ou des pairs qualifiés.

Article 4 - Confidentialité

Le formateur est tenu par le secret professionnel. Il prend toutes les précautions pour maintenir l'anonymat des personnes qu'il forme et, en particulier, ne communique aucune information à un

tiers sur une personne sans son accord exprès. Toute information sur un apprenant est traitée de façon strictement confidentielle sous réserve du respect des lois en vigueur.

Cette règle de confidentialité est essentielle pour créer une relation de confiance sans laquelle le processus de formation ne peut ni commencer, ni perdurer.

L'apprenant est néanmoins informé que dans certaines circonstances graves, où s'il représente un danger pour lui-même ou pour les autres, le formateur peut sortir de la confidentialité et entreprendre une action appropriée.

Article 5 - Respect de la personne

Une des caractéristiques d'une relation pédagogique est de générer un lien transférentiel entre formateur et formé. Tous les formateurs engagés dans la pédagogie par simulation s'engage à ne pas induire une relation de dépendance vis-à-vis du formé.

Tout jugement de valeur
formellement interdit.

concernant la personne formée est

Compte tenu des implications psychologiques que requiert la simulation en santé, en particulier concernant les débriefings, le formateur atteste d'une inconditionnelle bienveillance à l'encontre des formés.

Lorsqu'il sera fait appel à des personnes dans le cadre de jeu de rôles ou de patient standardisé, toutes les dispositions seront prises pour garantir l'intégrité physique et le respect des personnes et de leur vécu psychologique. Aucune contrainte morale ne sera exercée sur ces personnes

Article 6 - Attitude de réserve vis à vis des tiers

Le formateur observe une attitude de réserve vis-à-vis des tiers, public ou confrères, au travers des informations qu'il peut livrer sur l'exercice de son métier, pour éviter, par exemple, tout risque de reconnaissance de ces formés par autrui, ou encore utiliser ces apprenants à des fins médiatiques sans leur accord. Afin de garantir le droit à l'image de chacun, un document contractuel sera réalisé et signé par l'apprenant et le formateur. Ce document explicitera l'accord ou la non autorisation d'être filmé et d'utiliser les images.

Article 7 - Devoirs envers l'organisation

Le formateur est attentif aux autres membres de l'équipe, aux usages, à la culture, au contexte et aux contraintes de l'organisation pour laquelle il travaille. Il est tenu à un devoir de réserve et de discrétion professionnelle. Il ne porte pas de jugement de valeur.

Article 8 - Obligation de moyens

Le formateur met en œuvre tous les moyens propres pour permettre, dans le cadre de la demande de l'apprenant, le développement professionnel et personnel de celui-ci, y compris en ayant recours, si besoin est, à des professionnels experts.

Article 9 – Modalités d'application de la charte

Toutes les personnes qui utilisent le laboratoire de simulation de la structure s'engagent par écrit à respecter cette charte. Les formateurs permanents de la structure sont garants de l'application de cette charte et seront amenés à déclarer comme un évènement indésirable tout manquement à la mise en œuvre des principes de cette charte.

Fait à Pamiers, le 23 octobre 2014

Christine Stervinou

Directrice des Instituts de Formation du Chi

Annexe 5 : outil de suivi pedagogique

Nom

Référent SPI :

Prénom.....

SEMESTRE 1

THÉORIE :

Concernant le plan théorique, quelle vision ai-je de mes compétences ?

.....

		0	1	2	3	4	Commentaires
		<i>Pas du tout</i>	<i>Je commence</i>	<i>Je dois encore y travailler</i>	<i>Je dois encore approfondir</i>	<i>Ça y est !!!</i>	
THEORIE	Compréhension « Je comprends »						
	Appropriation « Je sais à quoi cela va me servir »						
	Organisation « Je sais m'organiser »						
	Syntaxe « J'écris de manière compréhensible et utilisable par l'autre »						
	Orthographe « Je suis attentif aux fautes d'orthographe »						
	Expression orale « Je parle de manière compréhensible et utilisable par l'autre »						
	Confiance en soi « J'ai confiance en moi »						

Annexe 6 : outil d'enquête de satisfaction des établissements d'accueil des stagiaires

QUESTIONNAIRE D'EVALUATION DE LA SATISFACTION DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DES STAGIAIRES

Dans le cadre de la démarche qualité des Instituts de Formation du CHIVA et afin de mieux répondre à vos attentes, nous vous remercions de bien vouloir nous accorder quelques minutes pour renseigner ce questionnaire. Il nous permettra d'évaluer votre satisfaction et de prendre en compte vos remarques et vos suggestions.

Etablissement :

Unité ou service : Mail :

FORMATION CLINIQUE

A – Demande de places

A1 L'envoi des demandes de potentiel par mail et/ou courrier réalisé chaque année au mois de fév./mars vous convient-il ? OUI ☐ NON ☐

A2 Le nombre d'élèves/d'élèves demandé est –il toujours en adéquation avec vos capacités d'accueil ? OUI ☐ NON ☐

A3 Seriez-vous favorable à accueillir des stagiaires en période de nuit ? OUI ☐ NON ☐

B – Préparation des stages

B1 Souhaitez-vous recevoir les modalités de préparation des stages des apprenants ? OUI ☐ NON ☐

B2 La prise de contact du futur stagiaire préalable au stage, deux semaines avant, vous convient-elle? OUI ☐ NON ☐

Avez-vous des suggestions à faire pour améliorer la préparation des stages

C– Stage

C1 Rencontrez-vous des difficultés dans la prise en charge des stagiaires ? OUI ☐ NON ☐

Si oui, lesquelles ?

.....

C2 En cas de besoin, avez-vous pu bénéficier d'un contact rapide avec une personne ressource des Instituts de Formation ? OUI ☐ NON ☐

Fonction de la personne ressource contactée :

C3 Rencontrez-vous des problèmes pour mettre à disposition des élèves/élèves les outils informatisés ? OUI ☐ NON ☐

Si oui, lesquels ?

.....

C4 Etes-vous satisfait des temps de visite de stage réalisés par les formateurs ? OUI ☐ NON ☐

C5 Avez-vous des suggestions pour optimiser ces temps de rencontre ?

.....

C6 Souhaitez-vous proposer des objectifs de stage aux élèves/élèves que vous recevez en lien avec votre projet d'établissement ou les projets en cours au sein de vos structures ? OUI ☐ NON ☐

COLLABORATION IFAP/TERRAIN

D1 Les relations que vous entretenez avec les instituts de Formation du CHIVA sont-elles satisfaisantes? OUI ☐ NON ☐

D2 Quels points souhaiteriez-vous voir améliorer ?

.....

D3 souhaitez-vous participer à un groupe de travail collaboratif avec les Instituts ? OUI ☐ NON ☐

D4 Quelle est la thématique que vous souhaiteriez aborder ?

.....

D5 Etes-vous informé des modalités de formation continue à l'attention des tuteurs ? OUI ☐ NON ☐

D6 Souhaitez-vous recevoir une plaquette des formations continues proposées par les Instituts ?

OUI ☐ NON ☐

RECRUTEMENT DES NOUVEAUX DIPLÔMES DE L'IFAP/IFAP

E1 Etes vous satisfait de leur adaptabilité ? OUI ☐ NON ☐

E2 Quels points souhaiteriez vous voir améliorer ?

.....

REMARQUES ET SUGGESTIONS

.....

.....

.....

Annexe 7 : enquête de satisfaction élèves-élèves pour les stages

QUESTIONNAIRE D'EVALUATION DE LA SATISFACTION DES ETUDIANTS ET ELEVES EN STAGE

CRITERES	INDICATEURS
<u>1- ACCUEIL EN STAGE</u>	• Il est réalisé le premier jour de votre arrivée • Il fait l'objet d'un entretien d'accueil par le maître de stage ou le tuteur • Il y a une présentation de l'unité de soins et/ou de l'établissement • Il y a une visite de l'unité de soins et/ou de l'établissement • L'équipe soignante vous est présentée • Le livret d'accueil et tous les outils utilisés pour l'encadrement dans le lieu de stage sont présentés
<u>2 L'ENCADREMENT</u>	• Un soignant référent/tuteur est désigné • L'organisation du tutorat est présentée
<u>3-L'ORGANISATION DE L'ENCADREMENT</u>	• L'organisation de l'encadrement est définie pour la durée du stage • Un planning est formalisé • Il y a une présentation de l'organisation de votre stage (planning, horaires, secteur de prise en charge) • Un planning prévisionnel est proposé
<u>4- OBJECTIFS</u>	• Un entretien est formalisé avec le responsable de stage pour présentation des objectifs de stage • Les objectifs de l'EI/EAP sont affichés à l'attention de l'équipe soignante
<u>5 SUIVI DE PROGRESSION</u>	• Les données de votre progression sont partagées (transmissions entre tuteurs et professionnels du service) • Votre suivi de progression est formalisé
<u>6- BILAN(S) INTERMÉDIAIRE(S)</u>	• Un bilan de mi- stage est réalisé par le tuteur ou référent • Ce bilan est formalisé sur votre port folio ou livret de stage
<u>7- MODALITÉS D'ACCÈS AU DOSSIER PATIENT</u>	L'organisation du lieu d'accueil en stage vous permet : • D'utiliser le dossier patient/résident • D'utiliser les autres outils du service • De réaliser des transmissions écrites et orales
<u>8- L'UTILISATION PAR LES PROFESSIONNELS DE VOTRE PORT-FOLIO OU LIVRET DE STAGE</u>	• Le port folio ou livret de stage est un outil de référence pour l'équipe qui vous accompagne • Il est consulté et rempli par votre tuteur ou référent • Il est consulté par l'équipe du stage • Le tuteur l'utilise pour réaliser faire un point des compétences du stagiaire en début de stage
<u>9- L'ÉVALUATION FINALE DU STAGE</u>	• L'évaluation fait l'objet d'un entretien formalisé • L'évaluation est réalisée à partir des retours des différentes personnes qui ont participé à l'encadrement • L'évaluation des compétences est explicitée par le maître de stage et/ou le tuteur
<u>10- LE CARACTERE PROFESSIONNALISANT DU STAGE</u>	Le projet d'encadrement tient compte des attendus en terme : • De nombre de personne à prendre en charge globalement (secteur) au regard du niveau de l'apprenant • D'autonomie de prise en charge des personnes accueillies • D'intégration dans l'équipe de soins Selon le niveau d'apprentissage du stagiaire, certaines activités afférentes aux soins sont réalisées par l'apprenant

Pour chaque question, indice de satisfaction de 1 à 4

☐ 1. très insatisfait ☐ 2. Insatisfait ☐ 3. Satisfait ☐ 4. très satisfait

Annexe 8 : enquête de
satisfaction INTERVENANTS
CHARGES DE COURS

QUESTIONNAIRE D'EVALUATION DE LA SATISFACTION DES INTERVENANTS CHARGES DE COURS

Dans le cadre de la démarche qualité des Instituts de Formation du CHIVA et afin de mieux répondre à vos attentes, nous vous remercions de bien vouloir nous accorder quelques minutes pour renseigner ce questionnaire. Il nous permettra d'évaluer votre satisfaction et de prendre en compte vos remarques et vos suggestions.

Etablissement :

Nom –prénom :.....

A – Préparation des interventions

A1 Connaissez-vous le projet des Instituts de Formation du CHIVA ? OUI ☐ NON ☐

A2 Souhaitez-vous recevoir des documents de présentation du projet des instituts ? OUI ☐ NON ☐

A3 Connaissez-vous les modalités d'enseignement de la séquence dans laquelle vous devez intervenir ? OUI ☐ NON ☐

A4 Souhaitez-vous recevoir des documents concernant la séquence dans laquelle vous devez intervenir ? OUI ☐ NON ☐

Avez vous d'autres suggestions à faire pour que nous vous aidions à préparer votre intervention ?.....

B – Organisation des interventions

B1 La prise de contact initiale réalisée par les formateurs vous convient-elle ?

OUI ☐ NON ☐

Si non, quelles améliorations souhaitez-vous que nous mettions en place ?

.....

B2 La prise de contact pour poser les rendez-vous de vos interventions vous convient-elle ?

OUI ☐ NON ☐

Si non, quelles améliorations souhaiteriez-vous que nous mettions en

place ?.....

.....

B3 L'envoi des demandes de cours actuel vous convient-il ? OUI ☐ NON ☐

Si non, quelles améliorations souhaiteriez-vous que nous mettions en place ?.....

C– Accueil à l'IFAP le jour de l'intervention

C1 Rencontrez-vous des difficultés lors de votre arrivée à l'IFAP? OUI ☐ NON ☐

Si oui, lesquelles ?

D - Moyens mis en œuvre pour optimiser le temps d'apprentissage théorique

D1 Rencontrez-vous des problèmes pour mettre à disposition des élèves les supports de cours

OUI ☐ NON ☐

Si oui, lesquelles ?

D2 Rencontrez-vous des difficultés lors du cours proprement dit ?

OUI ☐ NON ☐

Si oui, lesquelles ?

.....
D3 Le matériel pédagogique mis à votre disposition vous convient-il ?

OUI ☐ NON ☐

Si non, Pourquoi ?.....

E - Evaluation/régulation

E1 Si vous participez à l'évaluation des élèves et/ou élèves, rencontrez-vous des difficultés?

Lors de l'élaboration des sujets :OUI ☐ NON ☐

Si oui, lesquelles ?

Lors de la correction :OUI ☐ NON ☐

Si oui, lesquelles ?

E2 Quels points souhaiteriez-vous voir améliorer ?

F – Relations/Communications professionnelles

F1 Les relations que vous entretenez avec les instituts de Formation du CHIVA sont-elles satisfaisantes? OUI ☐ NON ☐

F2 Dans l'hypothèse de difficultés rencontrées, avez-vous pu bénéficier d'un contact rapide avec une personne ressource des Instituts de Formation ?

OUI ☐ NON ☐

Fonction de la personne ressource contactée :

F3 Quels points souhaiteriez-vous voir améliorer ?

Annexe 9 : politique RGPD

Notre politique RGPD

La présente politique RGPD a pour objet de satisfaire à l'obligation d'information de l'IFMS du CHIVA dans le cadre de la protection des données personnelles. Elle vise à formaliser les droits, obligations et contacts au regard du traitement des données à caractère personnel effectué dans le cadre des missions de l'IFMS

La présente politique peut être modifiée ou aménagée à tout moment en cas d'évolution légale, jurisprudentielle, des décisions et recommandations de la Cnil ou des usages.

1. Types de données collectées auprès des apprenants

- Identité et identification (nom, prénom, date de naissance, numéro apprenant, numéro sécurité sociale)
- Pièce identité
- Photo identité
- Coordonnées (e-mail, adresse postale, numéro de téléphone)
- Données sociales en lien avec dossiers de bourse ou de financement de la formation
- Données bancaires (paiement des indemnités)
- Données de connexion (plateforme)
- Données d'avis et d'évaluation ciblés (enquêtes)
- Données liées au parcours de scolarité (dossier scolaire)

2. Origines des Données

Collecte les données à partir de :

- Données fournies par l'apprenant ou l'intervenant (dossier d'inscription à la formation, dossier de diplomation, dossier scolaire, dossier de vacataire...)
- Fiches ou formulaires électroniques (WINIFSI)
- Inscription ou abonnement à nos services en ligne
- Données fournies par les organismes financeurs

3. Finalités du Traitement

Exercice des missions de l'IFMS du CHIVA (gestion formation initiale et continue)

Selon les cas, l'IFMS du CHIVA traite vos données pour les finalités suivantes :

- Gestion des dossiers apprenants ou intervenants
- Paiement des indemnités et frais aux apprenants

- Gestion des instances
- Mise en place d'outils en distanciel
- Gestion de comptes utilisateurs
- Communication interne et externe à destination des apprenants
- Réponse aux obligations administratives (ARS, Université de rattachement, Conseil Régional établissement de rattachement et établissements partenaires d'accueil en stage)
- Réalisation de statistiques et d'enquêtes dans le cadre de la démarche qualité à destination des apprenants

4. Destinataires des Données

L'IFMS du CHIVA s'assure que les données ne soient accessibles qu'à des destinataires internes ou externes autorisés

Destinataires internes

Services prestataires du CHIVA

Directions fonctionnelles du CHIVA (direction générale, DRH, direction des finances, Direction formation, Direction des soins)

Equipe IFMS

Apprenants

Destinataires externes

- Service hébergeur des données agréé du CHIVA MIPIH dans l'exercice de sa mission ;
- Gestionnaire des logiciels utilisés dans le cadre de la formation
- Partenaires (établissements accueil en stage, intervenants)
- Prestataires ou services support (prestataire informatique, sécurité d'accès...)
- Personnel habilité des services chargés du contrôle (commissaire aux comptes, services chargés des procédures internes du contrôle.)
- Financeurs
- Conseil régional
- ARS
- DRJSCS
- Université de rattachement

Les destinataires des données à caractère personnel et contacts sont soumis à une obligation de confidentialité. L'IFMS du CHIVA n'est en aucun cas responsable des dommages de toute nature qui peuvent résulter d'un accès illicite aux données à caractère personnel.

Par ailleurs, les données à caractère personnel pourront être communiquées à toute autorité légalement habilitée à les connaître. Dans ce cas, l'IFMS du CHIVA n'est pas responsable des conditions dans lesquelles les personnels de ces autorités ont accès et exploitent les données.

5. Durée de conservation

La durée de conservation des données est définie au regard des contraintes légales et figurent sur la procédure d'archivage de l'IFMS du CHIVA PROT10N2-2-2

Au regard de cette procédure, les données sont soit supprimées, soit archivées.

6. Droit d'Accès (Droit de Copie)

Le droit d'accès est conditionné au respect des règles suivantes :

- La demande émane de la personne elle-même et est accompagnée d'une copie d'un titre d'identité, à jour
- Les apprenants ou intervenants ont le droit de demander une copie de leurs données à caractère personnel faisant l'objet du traitement. Toutefois, en cas de demande de copie, l'IFMS pourra exiger la prise en charge financière de ce coût par les clients et contacts.
- Le droit d'accès ne peut porter sur des informations ou données pour lesquelles la loi n'autorise pas la communication.

7. Droit à l'Effacement

Le droit à l'effacement ne sera pas applicable dans les cas où le traitement est mis en œuvre pour répondre à une obligation légale.

En dehors de cette situation, l'effacement de données peut se faire dans les cas limitatifs suivants :

- Les données à caractère personnel ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées d'une autre manière
- Lorsque la personne concernée retire le consentement sur lequel est fondé le traitement et qu'il n'existe pas d'autre fondement juridique au traitement
- Il n'existe pas de motif légitime impérieux pour le traitement

8. Droit à la Limitation

Dans la majorité des cas, ce droit n'a pas vocation à s'appliquer dans la mesure où le traitement opéré est licite et que toutes les données à caractère personnel collectées sont nécessaires à l'exécution des missions de l'IFMS du CHIVA. Il peut cependant s'opérer pour demander à retirer des résultats nominatifs (ex CAC) d'évaluation de l'affichage global réalisé au sein des instituts.

9. Sous-traitance

L'IFMS s'assure du respect par le sous-traitant des obligations en vertu du RGPD (marchés publics ou contrats)

L'IFMS du CHIVA se réserve le droit de procéder à un audit auprès de ses sous-traitants afin de s'assurer du respect des dispositions du RGPD.

10.Sécurité

Il appartient à l'IFMS du CHIVA de définir et de mettre en œuvre les mesures techniques de sécurité, physique ou logique, qu'il estime appropriées pour lutter contre la destruction, la perte, l'altération ou la divulgation non autorisée des données de manière accidentelle ou illicite.

Parmi ces mesures figurent principalement :

- Gestion des habilitations pour l'accès aux données
- Mesures de sauvegarde interne
- Processus d'identification
- Conduite d'audits de sécurité
- L'adoption d'une politique de sécurité des systèmes d'information (charte CHIVA système information signée par chaque apprenant lors de leur entrée en formation)

11.Violation des données

En cas de violation de données à caractère personnel, l'IFMS DU CHIVA s'engage à en notifier à la Cnil dans les conditions prescrites par le RGPD.

Si ladite violation fait porter un risque élevé, l'IFMS est tenu d'en informer les personnes concernées

12.Référent à la Protection des Données

Les coordonnées de notre référent données personnelles DPO du CHIVA

Jean Christophe CHARET

JeanChristophe.CHARET@chi-val-ariege.fr

13.Droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL

Les apprenants ou intervenants concernés par le traitement de leurs données à caractère personnel sont informés de leur droit d'introduire une plainte auprès d'une autorité de contrôle, à savoir la Cnil en France, si celui-ci estime que le traitement de données à caractère personnel le concernant n'est pas conforme à la réglementation européenne de protection des données

CNIL – Service des plaintes

3 Place de Fontenoy

TSA 80715

75334 Paris Cedex 07

Tél : 01 53 73 22 22

27. EvolutionPour toute autre information plus générale sur la protection des données personnelles, vous pouvez consulter le site de la Cnil www.cnil.fr.